

Nombres

*Traduction au plus près des textes originaux par John Nelson DARBY
– avec quelques modifications liées aux dernières recherches sur les manuscrits
– avec une actualisation de l'expression française pour une meilleure compréhension
Version Darby 21 (2020.010)*

À l'attention du lecteur

- La numérotation des chapitres et des versets ainsi que les notes et les titres de paragraphes ne font pas partie du texte inspiré. Ils ont été ajoutés pour faciliter la lecture.
- Les mots entre crochets ont été ajoutés à cause des exigences de la langue française.
- Les mots en italique et entre crochets correspondent à des passages qui ne se trouvent pas dans certains manuscrits.
- Les trois formes hébraïques du mot Dieu — Élohim, El et Éloah — sont rendues respectivement par Dieu, °Dieu et °°Dieu.

Premier dénombrement du peuple, dans le désert du Sinaï

1 Et l'Éternel parla à Moïse, dans le désert du Sinaï, dans la Tente de la rencontre, le 1^{er} [jour] du 2^e mois de la 2^e année après leur sortie du pays d'Égypte¹, en disant :

— ¹ date : 1490 av. J.-C.

2 « Relevez la somme de toute la communauté des fils d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms de tous les hommes¹, [comptés] par tête.

— ¹ littéralement : mâles.

3 Depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux d'Israël qui sont propres au service militaire, vous les dénombrerez selon leurs armées, toi et Aaron.

4 Et avec vous il y aura un homme par tribu, un homme chef de la maison de ses pères.

5 Et voici les noms des hommes qui se tiendront avec vous. Pour Ruben, Élitour, fils de Shedour ;

6 pour Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï ;

7 pour Juda, Nakhshon, fils d'Amminadab ;

8 pour Issacar, Nethaneël, fils de Tsuar ;

9 pour Zabulon, Éliab, fils de Hélon ;

10 quant aux fils de Joseph, pour Éphraïm : Élishama, fils d'Amihud ; pour Manassé : Gaméliel, fils de Pedahtour ;

11 pour Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni ;

12 pour Dan, Akhiézer, fils d'Amishaddaï ;

13 pour Aser, Paghiel, fils d'Ocran ;

14 pour Gad, Éliasaph, fils de Dehuel ;

15 pour Nephthali, Akhira, fils d'Énan. »

16 Ceux-là furent les délégués¹ de la communauté, les princes des tribus de leurs pères, les chefs des milliers d'Israël.

— ¹ littéralement : les convoqués ; c.-à-d. : ceux qui étaient habituellement appelés pour s'occuper des affaires de la communauté.

17 Alors Moïse et Aaron prirent ces hommes-là qui avaient été désignés par leur nom,

18 et ils réunirent toute la communauté, le 1^{er} [jour] du 2^e mois. Et chacun déclara sa filiation, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, [comptés] par tête, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus.

19 [C'est] ainsi que Moïse les dénombra dans le désert du Sinaï, comme l'Éternel le lui avait commandé.

20 Et les fils de Ruben, premier-né d'Israël, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, [comptés] par tête, tous les hommes¹, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

— ¹ littéralement : mâles.

21 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Ruben [étaient] 46 500.

22 Pour les fils de Siméon, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, ceux qui furent dénombrés d'après le nombre des noms, [comptés] par tête, tous les hommes¹, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

— ¹ littéralement : mâles.

23 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Siméon [étaient] 59 300.

24 Pour les fils de Gad, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

25 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Gad [étaient] 45 650.

- 26 Pour les fils de Juda, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
27 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Juda [étaient] 74 600.
- 28 Pour les fils d'Issacar, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
29 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Issacar [étaient] 54 400.
- 30 Pour les fils de Zabulon, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
31 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Zabulon [étaient] 57 400.
- 32 Quant aux fils de Joseph, pour les fils d'Éphraïm, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
33 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Éphraïm [étaient] 40 500.
- 34 Pour les fils de Manassé, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
35 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Manassé [étaient] 32 200.
- 36 Pour les fils de Benjamin, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
37 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Benjamin [étaient] 35 400.
- 38 Pour les fils de Dan, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
39 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Dan [étaient] 62 700.
- 40 Pour les fils d'Aser, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
41 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Aser [étaient] 41 500.
- 42 Pour les fils de Nephthali, leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
43 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Nephthali [étaient] 53 400.
- 44 Tels sont ceux qui furent dénombrés, que Moïse et Aaron et les 12 hommes, princes d'Israël, dénombrèrent. Il y avait un homme pour chacune des maisons de leurs pères.
45 Et tous les fils d'Israël qui furent dénombrés, selon les maisons de leurs pères, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire en Israël,
46 tous ceux qui furent dénombrés [étaient] 603 550.

Mise à part des Lévites pour le service du Tabernacle

- 47 Mais les Lévites, selon la tribu de leurs pères, ne furent pas dénombrés parmi eux.
48 Car l'Éternel avait parlé à Moïse, en disant :
49 « Seulement, tu ne dénombreras pas la tribu de Lévi et tu n'en relèveras pas la somme parmi les fils d'Israël.
50 Mais toi, tu établiras les Lévites sur le Tabernacle du témoignage, et sur tous ses ustensiles, et sur tout ce qui lui appartient. Ce seront eux qui porteront le Tabernacle et tous ses ustensiles. Et ils en feront le service et dresseront leur camp autour du Tabernacle.
51 Et quand le Tabernacle partira, les Lévites le démonteront, et quand le Tabernacle s'arrêtera¹, les Lévites le dresseront. Et l'étranger² qui en approchera sera mis à mort.
— ¹ littéralement : campera. — ² c.-à-d. : l'étranger à la sacrificature ; la sacrificature (ou : sacerdoce) était le service que le sacrificateur (ou : prêtre) exerçait dans le Tabernacle ou le Temple.
52 Et les fils d'Israël dresseront leur camp, chacun dans son camp et chacun près de son étendard, selon leurs armées.

53 Mais les Lévites dresseront leur camp autour du Tabernacle du témoignage, afin qu'il n'y ait pas de colère sur la communauté des fils d'Israël. Et les Lévites auront la garde du Tabernacle du témoignage. »

54 Alors les fils d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse. Ils firent ainsi.

*

Ordre de campement des tribus d'Israël

2 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant :

2 « Les fils d'Israël dresseront leur camp chacun près de son étendard, sous les emblèmes de la maison de ses pères. Ils dresseront leur camp autour de la Tente de la rencontre, à une certaine distance¹.

— ¹ ou : en face.

3 « Et [voici] ceux qui dresseront leur camp à l'est, vers le [soleil] levant, [sous] l'étendard du camp de Juda, selon leurs armées : le prince des fils de Juda, Nakhshon, fils d'Amminadab,

4 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés¹ [étaient] 74 600.

— ¹ c.-à-d. : ceux qui furent dénombrés de l'armée ; ici et dans tous ces passages.

5 Et ceux qui dresseront leur camp près de lui, sont [ceux de] la tribu d'Issacar : le prince des fils d'Issacar, Nethaneël, fils de Tsuar,

6 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 54 400.

7 [Avec eux sera] la tribu de Zabulon : le prince des fils de Zabulon, Éliab, fils de Hélon,

8 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 57 400.

9 Tous ceux qui furent dénombrés du camp de Juda [étaient] 186 400, selon leurs armées. Ils partiront les premiers.

10 « L'étendard du camp de Ruben, selon ses armées, sera vers le sud, avec le prince des fils de Ruben, Élitour, fils de Shedeur,

11 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 46 500.

12 Et ceux qui dresseront leur camp près de lui, sont [ceux de] la tribu de Siméon : le prince des fils de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï,

13 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 59 300.

14 Et [avec eux sera] la tribu de Gad : le prince des fils de Gad, Éliasaph, fils de Rehuel¹,

— ¹ ailleurs : Dehuel.

15 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 45 650.

16 Tous ceux qui furent dénombrés du camp de Ruben [étaient] 151 450, selon leurs armées. Et ils partiront les deuxièmes.

17 « Et la Tente de la rencontre partira, le camp des Lévites étant au milieu des camps. Comme ils auront dressé leur camp, ainsi, ils partiront, chacun à sa place, selon son étendard.

18 « L'étendard du camp d'Éphraïm, selon ses armées, sera vers l'ouest, avec le prince des fils d'Éphraïm, Élishama, fils d'Ammihud,

19 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 40 500.

20 Et près de lui [sera] la tribu de Manassé : le prince des fils de Manassé, Gameliel, fils de Pedahsur,

21 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 32 200.

22 Et [avec eux sera] la tribu de Benjamin : le prince des fils de Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni,

23 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 35 400.

24 Tous ceux qui furent dénombrés du camp d'Éphraïm [étaient] 108 100, selon leurs armées. Et ils partiront les troisièmes.

25 « L'étendard du camp de Dan, selon ses armées, sera vers le nord, avec le prince des fils de Dan, Akhiézer, fils d'Ammishaddaï,

26 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 62 700.

27 Et ceux qui dresseront leur camp près de lui, sont [ceux de] la tribu d'Aser : le prince des fils d'Aser, Paghiel, fils d'Ocran,

28 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 41 500.

29 Et [avec eux sera] la tribu de Nephthali : le prince des fils de Nephthali, Akhira, fils d'Énan,

30 et son armée. Et ceux qui furent dénombrés [étaient] 53 400.

31 Tous ceux qui furent dénombrés du camp de Dan [étaient] 157 600. Ils partiront les derniers, selon leurs étendards. »

32 Tels sont les fils d'Israël qui furent dénombrés selon les maisons de leurs pères. Tous ceux qui furent dénombrés des camps, selon leurs armées, [étaient] 603 550.

33 Mais les Lévites ne furent pas dénombrés parmi les fils d'Israël, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

34 Et les fils d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse. C'est ainsi qu'ils dressaient leur camp, selon leurs étendards, et c'est ainsi qu'ils partaient, chacun selon sa famille, selon la maison de ses pères.

*

Dénombrement et service des Lévites

3 Et voici les générations d'Aaron et de Moïse, le jour où l'Éternel parla à Moïse sur le mont Sinai.

2 Et voici les noms des fils d'Aaron : Nadab le premier-né et Abihu, Éléazar et Ithamar.

3 Ce sont là les noms des fils d'Aaron, les sacrificateurs¹ oints qui furent consacrés² pour exercer la sacrificature³.

— ¹ ou : prêtres. — ² littéralement : dont les mains furent remplies ; ici et ailleurs. — ³ la sacrificature (ou : sacerdoce) était le service que le sacrificateur (ou : prêtre) exerçait dans le Tabernacle ou le Temple.

4 Et Nadab et Abihu moururent devant l'Éternel, lorsqu'ils présentèrent un feu étranger devant l'Éternel, dans le désert du Sinai. Et ils n'eurent pas de fils. Et Éléazar et Ithamar exercèrent la sacrificature en présence de leur père Aaron.

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

6 « Fais approcher la tribu de Lévi, et fais-la se tenir devant Aaron le sacrificateur, afin qu'ils le servent,

7 et qu'ils accomplissent ce qui appartient à son service¹ et au service¹ de toute la communauté, devant la Tente de la rencontre, pour faire le service du Tabernacle.

— ¹ littéralement : charge.

8 Et ils auront la charge de tous les ustensiles de la Tente de la rencontre, et de ce qui se rapporte au service¹ des fils d'Israël, pour faire le service du Tabernacle.

— ¹ littéralement : à la charge.

9 Et tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils ; ils lui sont entièrement donnés parmi les¹ fils d'Israël.

— ¹ ou : de la part des

10 Et tu établiras Aaron et ses fils, afin qu'ils accomplissent les devoirs de leur sacrificature. Et l'étranger¹ qui s'approchera sera mis à mort. »

— ¹ c.-à-d. : l'étranger à la sacrificature.

11 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

12 « Et moi, voici, j'ai pris les Lévites du milieu des fils d'Israël, à la place de tout premier-né qui ouvre l'utérus parmi les fils d'Israël. Et les Lévites seront à moi.

13 Car tout premier-né est à moi. Le jour où j'ai frappé tout premier-né dans le pays d'Égypte, je me suis sanctifié tout premier-né en Israël, depuis l'homme jusqu'à la bête : ils seront à moi. Je suis l'Éternel. »

14 Et l'Éternel parla à Moïse dans le désert du Sinai, en disant :

15 « Dénombre les fils de Lévi selon les maisons de leurs pères, selon leurs familles. Tu dénombreras tous les hommes¹ depuis l'âge d'un mois et au-dessus. »

— ¹ littéralement : mâles.

16 Et Moïse les dénombra d'après le commandement¹ de l'Éternel, comme il avait été commandé.

— ¹ littéralement : la bouche ; ici et ailleurs, très souvent dans les Nombres.

17 Voici les fils de Lévi, selon leurs noms : Guershon et Kehath et Merari.

18 Et voici les noms des fils de Guershon, selon leurs familles : Libni et Shimhi.

19 Et les fils de Kehath¹, selon leurs familles : Amram et Jitsehar, Hébron et Uziel.

— ¹ quelques-uns lisent : Kohath ; ici et ailleurs.

20 Et les fils de Merari, selon leurs familles : Makhli et Mushi. Ce sont là les familles de Lévi, selon les maisons de leurs pères.

21 De Guershon [descendent] la famille des Libnites et la famille des Shimhites. Ce sont là les familles des Guershonites.

22 Ceux qui furent dénombrés parmi eux, en comptant tous les hommes¹ depuis l'âge d'un mois et au-dessus, ceux qui furent dénombrés [étaient] 7 500.

— ¹ littéralement : mâles.

23 Les familles des Guershonites dressèrent leur camp derrière le Tabernacle, vers l'ouest.

24 Et le prince de la maison paternelle des Guershonites était Éliasaph, fils de Laël.

25 Et la charge des fils de Guershon, à la Tente de la rencontre, était le Tabernacle et la tente, sa couverture, et le rideau de l'entrée de la Tente de la rencontre,

26 et les tentures du parvis, et le rideau de l'entrée du parvis qui entoure le Tabernacle et l'autel, et ses cordages pour tout son service.

27 Et de Kehath [descendent] la famille des Amramites, et la famille des Jitseharites, et la famille des Hébronites, et la famille des Uziélites. Ce sont là les familles des Kehathites.

28 En comptant tous les hommes¹, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, il y en avait 8 600² qui avaient la charge du lieu saint.

— ¹ littéralement : mâles. — ² les Septante indiquent 8300.

29 Les familles des fils de Kehath dressèrent leur camp à côté du Tabernacle, vers le sud.

30 Et le prince de la maison paternelle des familles des Kehathites était Élitaphan, fils d'Uziel.

31 Et leur charge était l'arche¹, et la table, et le chandelier, et les autels, et les ustensiles du lieu saint avec lesquels on fait le service, et le rideau² et tout le service qui s'y rattachait³.

— ¹ ou : coffre. — ² c.-à-d. : le voile. — ³ littéralement : tout son service.

32 Et le prince des princes des Lévités était Éléazar, fils d'Aaron le sacrificateur. Il était établi sur ceux qui avaient la charge du lieu saint.

33 De Merari [descendent] la famille des Makhrites et la famille des Mushites. Ce sont là les familles de Merari.

34 Et ceux qui furent dénombrés parmi eux, en comptant tous les hommes¹ depuis l'âge d'un mois et au-dessus, [étaient] 6 200.

— ¹ littéralement : mâles.

35 Et le prince de la maison paternelle des familles de Merari était Tsurriel, fils d'Abikhaïl. Ils dressèrent leur camp du côté du Tabernacle, vers le nord.

36 Et la charge des fils de Merari était la surveillance des panneaux du Tabernacle, et de ses traverses, et de ses piliers, et de ses bases, et de tous ses ustensiles, et tout le service qui s'y rattachait¹,

— ¹ littéralement : tout son service.

37 et les piliers du parvis tout autour, et leurs bases, et leurs piquets, et leurs cordages.

38 Et ceux qui dressèrent leur camp devant le Tabernacle, vers l'est, devant la Tente de la rencontre, vers le [soleil] levant, furent Moïse, et Aaron, et ses fils, veillant au service¹ du sanctuaire pour ce qui était confié aux fils d'Israël. Et l'étranger² qui s'approchera sera mis à mort.

— ¹ littéralement : à la charge. — ² c.-à-d. : l'étranger à la sacrificature.

39 Tous les Lévités dénombrés, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon leurs familles, d'après le commandement de l'Éternel, tous les hommes¹, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, [étaient] 22 000.

— ¹ littéralement : mâles.

Dénombrement et rachat des premiers-nés

40 Et l'Éternel dit à Moïse : « Dénombre tous les premiers-nés de sexe masculin¹ parmi les fils d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et relève le nombre de leurs noms.

— ¹ littéralement : mâles.

41 Et tu prendras les Lévités pour moi – je suis l'Éternel – à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, et le bétail des Lévités à la place de tous les premiers-nés parmi le bétail des fils d'Israël. »

42 Et Moïse fit le dénombrement de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, comme l'Éternel le lui avait commandé.

43 Et tous les premiers-nés de sexe masculin¹, selon le nombre des noms, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, selon leur dénombrement, [étaient] 22 273.

— ¹ littéralement : mâles.

44 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

45 « Prends les Lévités à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, et le bétail des Lévités à la place de leur bétail. Et les Lévités seront à moi. Je suis l'Éternel.

46 Et pour le rachat des 273 parmi les premiers-nés des fils d'Israël, qui sont de plus que les Lévités,

47 tu prendras 5 sicles¹ par tête ; tu les prendras selon le sicle du sanctuaire, le sicle à 20 guéras.

— ¹ 1 sicle = 20 guéras = 11,4 g environ.

48 Et tu donneras à Aaron et à ses fils l'argent du rachat de ceux qui sont de plus que les Lévités¹. »

— ¹ littéralement : qu'eux.

49 Et Moïse prit l'argent du rachat de ceux qui étaient de plus que le nombre de ceux qui avaient été rachetés par les Lévités.

50 Il prit l'argent de la part des premiers-nés des fils d'Israël, 1 365 [sicles], selon le sicle du sanctuaire.

51 Et Moïse donna l'argent du rachat à Aaron et à ses fils, d'après le commandement de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

*

Le service des Lévites

4 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant :

2 « Relève la somme des fils de Kehath parmi les fils de Lévi, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères,

3 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour faire l'ouvrage dans la Tente de la rencontre.

— ¹ ici : service auquel on est assujéti ; ailleurs aussi : travail pénible, souffrances, guerre.

4 « Voici le service des fils de Kehath, dans la Tente de la rencontre : [il concerne ce qui est] très saint.

5 Et lorsque le camp partira, Aaron et ses fils entreront, et ils descendront le voile qui sert de rideau, et en couvriront l'arche du témoignage.

6 Et ils mettront dessus une couverture en peaux de blaireaux, et ils étendront par-dessus un drap tout de bleu, et ils placeront les barres de l'arche¹.

— ¹ littéralement : ses barres.

7 Puis ils étendront un drap de bleu sur la table des pains de présentation, et ils mettront sur elle les plats, et les coupes, et les bols, et les gobelets de libation. Et le pain continué sera sur elle.

8 Et ils étendront sur ces choses un drap d'écarlate, et ils le couvriront d'une couverture en peaux de blaireaux, et ils placeront les barres de la table¹.

— ¹ littéralement : ses barres.

9 Puis ils prendront un drap de bleu, et ils en couvriront le chandelier du luminaire, et ses lampes, et ses mouchettes, et ses vases à cendre, et tous ses vases à huile, dont on fait usage pour son service.

10 Et ils le mettront avec tous ses ustensiles dans une couverture en peaux de blaireaux, et ils le mettront sur le brancard.

11 Puis sur l'autel d'or ils étendront un drap de bleu, et le couvriront d'une couverture en peaux de blaireaux, et placeront les barres de l'autel¹.

— ¹ littéralement : ses barres.

12 Et ils prendront tous les ustensiles du service avec lesquels on sert dans le lieu saint, et ils les mettront dans un drap de bleu, et les couvriront d'une couverture en peaux de blaireaux, et les mettront sur le brancard.

13 Puis ils ôteront les cendres de l'autel, et ils étendront sur lui un drap de pourpre.

14 Et ils mettront dessus tous ses ustensiles dont on fait usage pour son service : les brûle-parfums, les fourchettes, et les pelles, et les bassins, tous les ustensiles de l'autel. Et ils étendront dessus une couverture en peaux de blaireaux, et placeront les barres de l'autel¹.

— ¹ littéralement : ses barres.

15 Et lorsque Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le lieu saint et tous les ustensiles du lieu saint, lors du départ du camp, après cela les fils de Kehath viendront pour les porter. Mais ils ne toucheront pas les choses saintes, car ils mourraient. Telle est la charge des fils de Kehath dans la Tente de la rencontre.

16 Et Éléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, aura la surveillance de l'huile du luminaire, et de l'encens aromatique, et de l'offrande de gâteau continuelle, et de l'huile de l'onction, la surveillance de tout le Tabernacle et de tout ce qui y est, du lieu saint et de ses ustensiles. »

17 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant :

18 « Veillez à ce que la tribu des familles des Kehathites ne soit pas retranchée du milieu des Lévites.

19 Mais faites ceci pour eux, afin qu'ils vivent et ne meurent pas, en s'approchant du lieu très saint : Aaron et ses fils viendront, et ils les placeront chacun à son service et à sa charge.

20 Et ils n'entreront pas pour voir, ne serait-ce qu'un instant¹, les choses saintes, car ils mourraient. »

— ¹ littéralement : le [temps] d'avalé ; comparer avec Job 7:19.

21 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

22 « Relève aussi la somme des fils de Guershon, selon les maisons de leurs pères, selon leurs familles.

23 Tu les dénombreras depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour s'employer au service dans la Tente de la rencontre.

— ¹ ici : service auquel on est assujéti ; ailleurs aussi : travail pénible, souffrances, guerre.

24 Voici le service des familles des Guershonites, pour servir et pour porter.

25 Ils porteront les tapis du Tabernacle et la Tente de la rencontre, sa couverture, et la couverture en peaux de blaireaux qui est sur elle, par-dessus, et le rideau de l'entrée de la Tente de la rencontre,

26 et les tentures du parvis, et le rideau de l'entrée de la porte du parvis qui entoure le Tabernacle et l'autel, et leurs cordages, et tous les ustensiles de leur service. Et tout ce qui doit être fait avec eux constituera leur service.

27 Tout le service des fils des Guershonites, dans tout ce qu'ils auront à porter et dans tout leur service, sera d'après les ordres d'Aaron et de ses fils. Et vous les établirez¹ sur la charge de tout ce qu'ils doivent porter.

— ¹ plus loin : compterez.

28 C'est là le service des familles des fils des Guershonites dans la Tente de la rencontre. Et leur charge sera sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron le sacrificateur.

29 « Quant aux fils de Merari, tu les dénombreras selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères.

30 Tu les dénombreras depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour s'employer au service de la Tente de la rencontre.

— ¹ ici : service auquel on est assujéti ; ailleurs aussi : travail pénible, souffrances, guerre.

31 Et voici ce dont ils auront la charge de porter, selon tout leur service dans la Tente de la rencontre : les panneaux du Tabernacle, et ses traverses, et ses piliers, et ses bases,

32 et les piliers du parvis tout autour, et leurs bases, et leurs piquets, et leurs cordages, tous leurs ustensiles, selon tout leur service. Et vous compterez, [en les désignant] par [leur] nom, les objets¹ dont ils auront la charge de porter.

— ¹ plus haut : ustensiles.

33 C'est là le service des familles des fils de Merari, pour tout leur service dans la Tente de la rencontre, sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron le sacrificateur. »

34 Et Moïse, et Aaron, et les princes de la communauté dénombrèrent les fils des Kehathites, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,

35 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir dans la Tente de la rencontre.

— ¹ ici : service auquel on est assujéti ; ailleurs aussi : travail pénible, souffrances, guerre.

36 Ceux qui furent dénombrés, selon leurs familles, [étaient] 2 750.

37 Tels sont ceux des familles des Kehathites qui furent dénombrés, tous ceux qui servaient dans la Tente de la rencontre, que Moïse et Aaron dénombrèrent d'après le commandement de l'Éternel [donné] par l'intermédiaire¹ de Moïse.

— ¹ littéralement : par la main ; ici et ailleurs souvent.

38 Et ceux qui furent dénombrés parmi les fils de Guershon, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,

39 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir dans la Tente de la rencontre,

— ¹ ici : service auquel on est assujéti ; ailleurs aussi : travail pénible, souffrances, guerre.

40 ceux qui furent dénombrés, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, [étaient] 2 630.

41 Tels sont ceux des familles des fils de Guershon qui furent dénombrés, tous ceux qui servaient dans la Tente de la rencontre, que Moïse et Aaron dénombrèrent d'après le commandement de l'Éternel.

42 Et ceux qui furent dénombrés parmi les familles des fils de Merari, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères,

43 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir dans la Tente de la rencontre,

— ¹ ici : service auquel on est assujéti ; ailleurs aussi : travail pénible, souffrances, guerre.

44 ceux qui furent dénombrés, selon leurs familles, [étaient] 3 200.

45 Tels sont ceux des familles des fils de Merari, que Moïse et Aaron dénombrèrent d'après le commandement de l'Éternel [donné] par l'intermédiaire¹ de Moïse.

— ¹ littéralement : par la main.

46 Tous ceux qui furent dénombrés, que Moïse et Aaron et les princes d'Israël dénombrèrent, [c'est-à-dire] les Lévites, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,

47 depuis l'âge de 30 ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de 50 ans, tous ceux qui entraient pour accomplir un service de serviteur et un service de porteur¹ dans la Tente de la rencontre,

— ¹ littéralement : pour servir [dans] le service du service et le service de la charge.

48 ceux qui furent dénombrés, [étaient] 8 580.

49 On les dénombra d'après le commandement de l'Éternel [donné] par l'intermédiaire¹ de Moïse, chacun selon son service et selon sa charge. Et ils furent dénombrés par lui, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

— ¹ littéralement : par la main.

*

Lois sur l'impureté et le vol

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Ordonne aux fils d'Israël qu'ils mettent hors du camp tout lépreux, et quiconque a un écoulement, et quiconque est impur par un mort.

3 Tant homme¹ que femme², vous les mettrez dehors ; vous les mettrez hors du camp, afin qu'ils ne rendent pas impurs leurs campements, au milieu desquels j'habite. »

— ¹ littéralement : mâle. — ² littéralement : femelle.

4 Et les fils d'Israël firent ainsi, et ils les mirent hors du camp. Comme l'Éternel l'avait dit à Moïse, ainsi firent les fils d'Israël.

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

6 « Parle aux fils d'Israël : Si un homme ou une femme a commis l'un quelconque des péchés de l'homme, en commettant une infidélité envers l'Éternel, et que cette personne se soit rendue coupable,

7 alors le coupable¹ confessera son péché qu'il a commis. Et il restituera dans son entier la chose due, et y ajoutera un cinquième, et le donnera à celui envers qui il s'est rendu coupable.

— ¹ littéralement : il.

8 Et si la victime¹ n'a pas de proche parent² à qui restituer la chose due, alors la chose due, restituée à l'Éternel, [ira] au sacrificateur, en plus du bélier de propitiation avec lequel on fera propitiation pour le coupable³.

— ¹ littéralement : l'homme. — ² ailleurs : celui qui a le droit de rachat ; il s'agit d'un cas où la victime aurait disparu. — ³ littéralement : lui.

9 Et toute offrande élevée de toutes les choses saintes que les fils d'Israël présenteront au sacrificateur sera à lui¹.

— ¹ c.-à-d. : au sacrificateur.

10 Et les choses saintes de chacun seront à lui¹ ; ce que chacun donnera au sacrificateur sera à lui¹. »

— ¹ c.-à-d. : au sacrificateur.

Loi concernant une femme soupçonnée d'adultère

11 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

12 « Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Si un homme a une femme qui se détourne de ses devoirs et lui devient infidèle,

13 et qu'un [autre] homme couche avec elle en ayant des relations sexuelles, et que cela soit caché aux yeux de son mari, et qu'elle se soit rendue impure en secret, et qu'il n'y ait aucun témoin contre elle, et qu'elle n'ait pas été prise [sur le fait] ;

14 et si l'esprit de jalousie vient sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme, et qu'elle se soit rendue impure ; ou si l'esprit de jalousie vient sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme, et qu'elle ne se soit pas rendue impure ;

15 alors l'homme amènera sa femme au sacrificateur, et il apportera pour elle son offrande¹, le dixième d'un épha² de farine d'orge. Il ne versera pas d'huile dessus et n'y mettra pas d'encens, car c'est une offrande de gâteau de jalousie, un gâteau³ de mémorial, qui met en mémoire l'iniquité.

— ¹ c.-à-d. : l'offrande (corban) de la femme. — ² 1 épha = 22 litres environ. — ³ littéralement : une offrande de gâteau.

16 Et le sacrificateur la fera approcher, et il la fera se tenir devant l'Éternel.

17 Puis le sacrificateur prendra de l'eau sainte dans un vase en argile, et le sacrificateur prendra de la poussière qui sera sur le sol du Tabernacle, et il la mettra dans l'eau.

18 Et le sacrificateur fera tenir la femme debout devant l'Éternel, et découvrira la tête de la femme, et mettra sur les paumes de ses mains le gâteau¹ de mémorial. C'est un gâteau¹ de jalousie. Et dans la main du sacrificateur seront les eaux amères qui apportent la malédiction.

— ¹ littéralement : offrande de gâteau.

19 Et le sacrificateur adjurera la femme, et lui dira : "Si un homme n'a pas couché avec toi, et si tu ne t'es pas détournée, en te rendant impure, de tes devoirs envers ton mari, sois reconnue innocente par ces eaux amères qui apportent la malédiction.

20 Mais si tu t'es détournée de tes devoirs envers ton mari, et que tu te sois rendue impure, et qu'un autre que ton mari ait eu des relations sexuelles avec toi..."

21 Alors le sacrificateur adjurera la femme avec un serment de malédiction, et le sacrificateur dira à la femme : "Que l'Éternel fasse de toi une malédiction et un serment au milieu de ton peuple, l'Éternel faisant dessécher ta hanche et enfler ton ventre.

22 Et ces eaux qui apportent la malédiction entreront dans tes entrailles pour te faire enfler le ventre et pour faire dessécher ta hanche." Alors la femme dira : "Amen ! Amen !"

23 Puis le sacrificateur écrira ces malédiction dans un livre, et il les effacera avec les eaux amères.

24 Et il fera boire à la femme les eaux amères qui apportent la malédiction ; et les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle, pour être amères.

25 Puis le sacrificateur prendra de la main de la femme le gâteau¹ de jalousie, et tournoiera l'offrande de gâteau devant l'Éternel, et l'approchera de l'autel.

— ¹ littéralement : l'offrande de gâteau.

26 Et le sacrificateur prendra une poignée de l'offrande de gâteau, pour mémorial¹, et il la fera fumer sur l'autel. Et après cela, il fera boire les eaux à la femme.

— ¹ littéralement : son mémorial, celui du gâteau.

27 Quand il lui aura fait boire les eaux, il arrivera, si elle s'est rendue impure et si elle a été infidèle à son mari, qu'alors les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle pour être amères, et son ventre enflera, et sa hanche se desséchera. Et la femme sera un sujet de malédiction au milieu de son peuple.

28 Mais si la femme ne s'est pas rendue impure, et qu'elle soit pure, alors elle sera reconnue innocente et elle aura des enfants. »

29 Telle est la loi sur la jalousie, quand une femme se sera détournée de ses devoirs envers son mari et se sera rendue impure,

30 ou si l'esprit de jalousie est venu sur un homme et qu'il soit jaloux de sa femme. Alors il fera tenir la femme debout devant l'Éternel, et le sacrificateur lui appliquera toute cette loi.

31 L'homme sera exempt d'iniquité, mais la femme portera son iniquité.

*

Loi sur le Naziréat

6 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Si un homme ou une femme fait un vœu particulier, un vœu de naziréat¹, en se mettant à part pour l'Éternel,

— ¹ littéralement : de naziréen ; ce mot, transcrit de l'hébreu qui signifie « séparation » désigne une consécration (temporaire ou définitive) à l'Éternel.

3 il s'abstiendra¹ de vin et de boisson forte, il ne boira ni vinaigre de vin ni vinaigre de boisson forte, et il ne boira d'aucune liqueur à base de raisins, et il ne mangera pas de raisins, ni frais ni secs.

— ¹ littéralement : se séparera.

4 Pendant tous les jours de son naziréat¹, il ne mangera rien de ce qui est fait [à partir] de la vigne², depuis les pépins jusqu'à la peau.

— ¹ littéralement : sa séparation. — ² littéralement : vigne à vin.

5 Pendant tous les jours du vœu de son naziréat, le rasoir ne passera pas sur sa tête. Jusqu'à l'accomplissement des jours pour lesquels il s'est consacré à¹ l'Éternel, il sera saint. Il laissera pousser librement les cheveux de sa tête.

— ¹ littéralement : mis à part pour.

6 Pendant tous les jours de sa consécration à¹ l'Éternel, il ne s'approchera d'aucune personne morte.

— ¹ littéralement : mise à part pour.

7 Il ne se rendra pas impur pour son père, ni pour sa mère, ni pour son frère, ni pour sa sœur, quand ils mourront. Car le naziréat de son Dieu est sur sa tête.

8 Pendant tous les jours de son naziréat, il sera saint pour l'Éternel.

9 Mais si tout à coup quelqu'un meurt de mort subite près de lui, et qu'il ait rendu impure la tête de son naziréat, il rasera sa tête le jour de sa purification ; il la rasera le septième jour.

10 Et le huitième jour, il apportera au sacrificateur deux tourterelles ou deux jeunes pigeons à l'entrée de la Tente de la rencontre.

11 Alors le sacrificateur offrira l'un en sacrifice pour le péché et l'autre en holocauste, et il fera propitiation pour lui parce qu'il a péché à l'occasion du mort. Et il sanctifiera sa tête ce jour-là.

12 Et il consacrera à¹ l'Éternel les jours de son naziréat, et il amènera un agneau âgé d'un an en sacrifice pour le délit. Mais les premiers jours seront comptés pour rien, car il a rendu impur son naziréat.

— ¹ littéralement : mettra à part pour.

13 Et voici la loi du naziréen. Le jour où le temps¹ de son naziréat sera accompli, on le fera venir à l'entrée de la Tente de la rencontre.

— ¹ littéralement : les jours.

14 Alors il présentera son offrande à l'Éternel, un agneau âgé d'un an, sans défaut, en holocauste, et une agnelle âgée d'un an, sans défaut, en sacrifice pour le péché, et un bélier sans défaut en sacrifice de prospérité,

15 et une corbeille de pains sans levain, des gâteaux de fleur de farine pétrie à l'huile, et des galettes sans levain ointes d'huile, et leur offrande de gâteau et leurs libations.

16 Et le sacrificateur les présentera devant l'Éternel, et il offrira son sacrifice pour le péché et son holocauste.

17 Puis il offrira le bélier en sacrifice de prospérité à l'Éternel avec la corbeille des pains sans levain. Et le sacrificateur offrira son offrande de gâteau et sa libation.

18 Et le naziréen rasera la tête de son naziréat à l'entrée de la Tente de la rencontre, et il prendra les cheveux de la tête de son naziréat, et les mettra sur le feu qui est sous le sacrifice de prospérité.

19 Puis le sacrificateur prendra l'épaule cuite du bélier, et un gâteau sans levain de la corbeille, et une galette sans levain, et il les mettra sur les paumes des mains du naziréen après qu'il aura fait raser [les cheveux de] son naziréat.

20 Et le sacrificateur les tournoiera en offrande tournoyée devant l'Éternel. C'est une chose sainte qui appartient au sacrificateur, avec la poitrine tournoyée et avec l'épaule de l'offrande élevée. Et après cela, le naziréen boira du vin. »

21 Telle est la loi du naziréen qui aura fait un vœu, [telle est] son offrande à l'Éternel pour son naziréat, en plus de ce que sa main aura pu atteindre. Selon le vœu qu'il aura fait, c'est ainsi qu'il agira, conformément à la loi de son naziréat.

Paroles de bénédiction en faveur des Israélites

22 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

23 « Parle à Aaron et à ses fils, en disant : Vous bénirez ainsi les fils d'Israël, en leur disant :

24 "Que l'Éternel te bénisse, et te garde !

25 Que l'Éternel fasse briller sa face sur toi et use de grâce envers toi !

26 Que l'Éternel lève sa face sur toi et te donne la paix !"

27 Et ils mettront mon nom sur les fils d'Israël, et moi, je les bénirai. »

*

Les offrandes des princes pour la dédicace du Tabernacle et de l'autel

7 Et il arriva, le jour où Moïse eut achevé de dresser le Tabernacle, et qu'il l'eut oint et sanctifié avec tous ses ustensiles, et [qu'il eut achevé de dresser] l'autel avec tous ses ustensiles, et qu'il les eut oints et sanctifiés,

2 que les princes d'Israël, chefs des maisons de leurs pères, princes des tribus, qui avaient présidé au dénombrement, présentèrent [leur offrande].

3 Ils amenèrent leur offrande devant l'Éternel : 6 chariots couverts et 12 bœufs – un chariot pour 2 princes et un bœuf pour un [prince] – et ils les présentèrent devant le Tabernacle.

4 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

5 « Prends d'eux [ces choses], et elles seront employées au service de la Tente de la rencontre, et tu les donneras aux Lévites, à chacun en fonction de son service. »

6 Et Moïse prit les chariots et les bœufs, et il les donna aux Lévites.

7 Il donna 2 chariots et 4 bœufs aux fils de Guershon, en fonction de leur service.

8 Et il donna 4 chariots et 8 bœufs aux fils de Merari, en fonction de leur service – sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron le sacrificateur.

9 Mais il n'en donna pas aux fils de Kehath, car le service du lieu saint leur appartenait : ils portaient [les choses saintes] sur les épaules.

10 Et les princes présentèrent [leur offrande pour] la dédicace de l'autel, le jour où il fut oint ; les princes présentèrent leur offrande devant l'autel.

11 Et l'Éternel dit à Moïse : « Ils présenteront leur offrande pour la dédicace de l'autel, un prince un jour, et un prince un autre jour. »

12 Et celui qui présenta son offrande le 1^{er} jour fut Nakhshon, fils d'Amminadab, de la tribu de Juda.

13 Et son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles¹], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

— ¹ 1 sicle = 11,4 g environ.

14 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

15 un jeune taureau, un bélier, un agneau¹ âgé d'un an, pour l'holocauste ;

— ¹ agneau mâle ; ici et dans tout ce chapitre.

16 un bouc en sacrifice pour le péché ;

17 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Nakhshon, fils d'Amminadab.

18 Le 2^e jour, Nethaneël, fils de Tsuar, prince d'Issacar, présenta [son offrande].

19 Il présenta son offrande [qui consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

20 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

21 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

22 un bouc en sacrifice pour le péché ;

23 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Nethaneël, fils de Tsuar.

24 Le 3^e jour, [ce fut] le prince des fils de Zabulon, Éliab, fils de Hélon.

25 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

26 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

27 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

28 un bouc en sacrifice pour le péché ;

29 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliab, fils de Hélon.

30 Le 4^e jour, [ce fut] le prince des fils de Ruben, Élitour, fils de Shedeur.

31 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

32 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

33 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

34 un bouc en sacrifice pour le péché ;

35 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Élitour, fils de Shedeur.

36 Le 5^e jour, [ce fut] le prince des fils de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï.

37 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

38 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

39 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

40 un bouc en sacrifice pour le péché ;

41 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Shelumiel, fils de Tsurishaddaï.

42 Le 6^e jour, [ce fut] le prince des fils de Gad, Éliasaph, fils de Dehuel.

43 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

44 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

45 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

46 un bouc en sacrifice pour le péché ;

47 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliasaph, fils de Dehuel.

48 Le 7^e jour, [ce fut] le prince des fils d'Éphraïm, Élishama, fils d'Amihud.

49 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

50 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

51 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

52 un bouc en sacrifice pour le péché ;

53 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Élishama, fils d'Ammihud.

54 Le 8^e jour, [ce fut] le prince des fils de Manassé, Gameliel, fils de Pedahtsur.

55 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

56 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

57 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

58 un bouc en sacrifice pour le péché ;

59 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Gameliel fils de Pedahtsur.

60 Le 9^e jour, [ce fut] le prince des fils de Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni.

61 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

62 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

63 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

64 un bouc en sacrifice pour le péché ;

65 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Guidhoni.

66 Le 10^e jour, [ce fut] le prince des fils de Dan, Akhiézer, fils d'Ammishaddaï.

67 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

68 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

69 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

70 un bouc en sacrifice pour le péché ;

71 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Akhiézer, fils d'Ammishaddaï.

72 Le 11^e jour, [ce fut] le prince des fils d'Aser, Paghiel, fils d'Ocran.

73 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

74 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

75 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

76 un bouc en sacrifice pour le péché ;

77 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Paghiel, fils d'Ocran.

78 Le 12^e jour, [ce fut] le prince des fils de Nephthali, Akhira, fils d'Énan.

79 Son offrande [consista en] un plat en argent du poids de 130 [sicles], un bassin en argent de 70 sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous les deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau ;

80 une coupe en or de 10 [sicles], pleine d'encens ;

81 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste ;

82 un bouc en sacrifice pour le péché ;

83 et pour le sacrifice de prospérité, 2 taureaux, 5 béliers, 5 boucs, 5 agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Akhira, fils d'Énan.

84 Telle fut, de la part des princes d'Israël, [l'offrande pour] la dédicace de l'autel, le jour où il fut oint : 12 plats en argent, 12 bassins en argent, 12 coupes en or.

85 Chaque plat en argent [était] de 130 [sicles], et chaque bassin de 70 [sicles] ; tout l'argent des ustensiles [était] de 2 400 [sicles], selon le sicle du sanctuaire.

86 Les 12 coupes en or, pleines d'encens, [étaient] chacune de 10 [sicles], selon le sicle du sanctuaire ; tout l'or des coupes [était] de 120 [sicles].

87 Tout le bétail pour l'holocauste [était] de 12 taureaux, 12 béliers, 12 agneaux âgés d'un an, avec leur offrande de gâteau ; et 12 boucs en sacrifice pour le péché.

88 Et tout le bétail pour le sacrifice de prospérité [était] de 24 taureaux, 60 béliers, 60 boucs, 60 agneaux âgés d'un an. Telle fut [l'offrande pour] la dédicace de l'autel, après qu'il fut oint.

*

89 Et quand Moïse entra dans la Tente de la rencontre pour parler avec l'Éternel¹, il entendait la voix qui lui parlait de dessus le propitiatoire qui était sur l'arche du témoignage, d'entre les deux chérubins. Et il parlait avec l'Éternel¹.

— ¹ littéralement : lui.

*

Arrangement des lampes et du chandelier

8 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Parle à Aaron et dis-lui : "Quand tu allumeras¹ les lampes, les sept lampes éclaireront vers le devant de la face du chandelier²." »

— ¹ littéralement : tu feras monter ; terme employé pour l'acte d'offrir l'holocauste. — ² Les lampes à huile devaient être placées de telle manière que la mèche soit tournée vers l'avant.

3 Et Aaron fit ainsi ; il alluma les¹ lampes [pour éclairer] vers le devant de la face du chandelier, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

— ¹ littéralement : ses.

4 Or voici comment était fait le chandelier : il était en or battu ; depuis son pied jusqu'à ses fleurs, il était [en or] battu. Moïse avait fait le chandelier conformément à la vision qu'il avait eu de l'Éternel.

Consécration des Lévites

5 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

6 « Prends les Lévites du milieu des fils d'Israël et purifie-les.

7 Et tu leur feras ainsi pour les purifier : tu feras aspersion sur eux de l'eau [de purification] du péché. Et ils feront passer le rasoir sur toute leur chair, et ils laveront leurs vêtements, et ils se purifieront.

8 Et ils prendront un jeune taureau et son offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile. Et tu prendras un second jeune taureau pour le sacrifice pour le péché.

9 Puis tu feras approcher les Lévites devant la Tente de la rencontre, et tu réuniras toute la communauté des fils d'Israël.

10 Et tu feras approcher les Lévites devant l'Éternel, et les fils d'Israël poseront leurs mains sur les Lévites.

11 Et Aaron offrira¹ les Lévites en offrande tournoyée devant l'Éternel, de la part des fils d'Israël, et ils seront employés au service de l'Éternel.

— ¹ littéralement : tournoiera.

12 Et les Lévites poseront leurs mains sur la tête des taureaux, et tu offriras l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste à l'Éternel, afin de faire propitiation pour les Lévites.

13 Puis tu feras tenir debout les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les offriras¹ en offrande tournoyée à l'Éternel.

— ¹ littéralement : tournoieras.

14 Et tu sépareras les Lévites du milieu des fils d'Israël, et les Lévites seront à moi.

15 « Et après cela les Lévites viendront pour faire le service de la Tente de la rencontre, et tu les purifieras, et tu les offriras¹ en offrande tournoyée.

— ¹ littéralement : tournoieras.

16 Car ils me sont entièrement donnés du milieu des fils d'Israël. Je les ai pris pour moi à la place de tous ceux qui ouvrent l'utérus, de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël.

17 Car tout premier-né parmi les fils d'Israël est à moi, tant les hommes que les bêtes. Je me les suis sanctifiés le jour où j'ai frappé tout premier-né dans le pays d'Égypte.

18 Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël.

19 Et j'ai donné les Lévites à Aaron et à ses fils – un don [pris] du milieu des fils d'Israël – pour s'employer au service des fils d'Israël à la Tente de la rencontre, et pour faire propitiation pour les fils d'Israël, afin qu'il n'y ait pas de fléau au milieu des fils d'Israël si les fils d'Israël s'approchaient du lieu saint. »

20 Alors Moïse et Aaron et toute la communauté des fils d'Israël firent à l'égard des Lévites tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse au sujet des Lévites. Les fils d'Israël firent ainsi à leur égard.

21 Et les Lévites se purifièrent¹ et lavèrent leurs vêtements. Et Aaron les offrit² en offrande tournoyée devant l'Éternel, et Aaron fit propitiation pour eux, afin de les purifier.

— ¹ littéralement : se purifièrent du péché. — ² littéralement : tournoya.

22 Et après cela, les Lévites vinrent pour faire leur service à la Tente de la rencontre, devant Aaron et devant ses fils. Comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse au sujet des Lévites, ainsi, l'on fit à leur égard.

Durée du service des Lévites

23 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

24 « Voici ce qui concerne les Lévites : depuis l'âge de 25 ans et au-dessus, le Lévite¹ entrera en service² pour servir à la Tente de la rencontre.

— ¹ littéralement : il. — ² ici : service auquel on est assujéti ; ailleurs aussi : travail pénible, souffrances, guerre.

25 Mais à partir de l'âge de 50 ans, il cessera complètement son service, et ne servira plus.

26 Alors il assistera ses frères à la Tente de la rencontre, pour garder ce qui doit être gardé, mais il ne fera pas de service. Tu feras ainsi à l'égard des Lévites en ce qui concerne leurs charges.

*

La Pâque célébrée dans le désert du Sinaï – Cas particulier pour celui qui est impur ou en voyage

9 Et l'Éternel parla à Moïse, dans le désert du Sinaï, au 1^{er} mois de la 2^e année après leur sortie du pays d'Égypte¹, en disant :

— ¹ date : 1490 av. J.-C.

2 « Que les fils d'Israël fassent aussi la Pâque au temps fixé.

3 Vous la ferez au temps fixé, le 14^e jour de ce mois, entre les 2 soirs¹. Vous la ferez selon tous ses statuts et selon toutes ses ordonnances. »

— ¹ c.-à-d. : entre le coucher du soleil et le début de la nuit.

4 Alors Moïse dit aux fils d'Israël de faire la Pâque.

5 Et ils firent la Pâque au 1^{er} [mois], le 14^e jour du mois, entre les 2 soirs, dans le désert du Sinaï. Selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse, ainsi firent les fils d'Israël.

6 Or il y eut des hommes qui étaient impurs à cause du corps mort d'un homme, et qui ne pouvaient pas faire la Pâque ce jour-là. Et ils se présentèrent ce jour-là devant Moïse et devant Aaron.

7 Et ces hommes lui dirent : « Nous sommes impurs à cause du corps mort d'un homme. Pourquoi serions-nous exclus de présenter l'offrande¹ de l'Éternel au temps fixé, au milieu des fils d'Israël ? »

— ¹ hébreu : corban ; dérivé du verbe traduit par : présenter.

8 Et Moïse leur dit : « Tenez-vous là et j'apprendrai ce que l'Éternel commandera à votre égard. »

9 Alors l'Éternel parla à Moïse, en disant :

10 « Parle aux fils d'Israël, en disant : Si un homme parmi vous ou de votre descendance est impur à cause d'un corps mort, ou bien est en voyage au loin, il fera néanmoins la Pâque à l'Éternel.

11 Ils la feront au 2^e mois, le 14^e jour, entre les 2 soirs. Ils la mangeront avec des pains sans levain et des herbes amères.

12 Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, et n'en casseront pas un os. Ils la feront selon tous les statuts de la Pâque.

13 Mais si l'homme qui est pur et qui n'est pas en voyage s'abstient de faire la Pâque, alors cette personne sera retranchée de son peuple. Car il n'a pas présenté l'offrande de l'Éternel au temps fixé. Cet homme-là portera son péché.

14 Et si un étranger qui séjourne chez vous veut faire la Pâque à l'Éternel, alors il la fera selon le statut de la Pâque et selon son ordonnance. Il y aura un même statut pour vous, tant pour l'étranger que pour l'Israélite de naissance¹. »

— ¹ littéralement : pour l'autochtone du pays.

*

La nuée se tient au-dessus du Tabernacle

15 Et le jour où le Tabernacle fut dressé, la nuée couvrit le Tabernacle de la Tente du témoignage. Et elle était le soir sur le Tabernacle comme l'apparence du feu, jusqu'au matin.

16 Il [en] fut ainsi continuellement : la nuée le couvrait, et la nuit, elle avait l'apparence du feu.

17 Et chaque fois que la nuée se levait de dessus la Tente, après cela les fils d'Israël partaient. Et au lieu où la nuée s'arrêtait, là les fils d'Israël dressaient leur camp.

18 Au commandement de l'Éternel, les fils d'Israël partaient, et au commandement de l'Éternel, ils dressaient leur camp. Pendant tous les jours où la nuée restait fixée sur le Tabernacle, ils restaient dans le camp.

19 Et si la nuée s'attardait de nombreux jours sur le Tabernacle, alors les fils d'Israël gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, et ils ne partaient pas.

20 Et s'il arrivait que la nuée reste peu de jours sur le Tabernacle, au commandement de l'Éternel, ils dressaient leur camp, et au commandement de l'Éternel, ils partaient.

21 Et s'il arrivait que la nuée y reste depuis le soir jusqu'au matin, et que la nuée se lève le matin, alors ils partaient. Ou si, après un jour et une nuit, la nuée¹ se levait, alors ils partaient.

— ¹ selon d'autres : que ce soit de jour ou de nuit, quand la nuée.

22 Ou si la nuée s'attardait pendant deux jours, ou un mois, ou beaucoup de jours¹ sur le Tabernacle, pour y rester, les fils d'Israël restaient dans le camp et ne partaient pas. Mais quand elle se levait, ils partaient.

— ¹ littéralement : ou des jours ; ailleurs aussi : un an.

23 Au commandement de l'Éternel ils dressaient leur camp, et au commandement de l'Éternel ils partaient. Ils gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, d'après le commandement de l'Éternel [donné] par l'intermédiaire¹ de Moïse.

— ¹ littéralement : par la main.

*

Les deux trompettes d'argent

10 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Fais-toi deux trompettes ! Tu les feras en argent battu. Et elles te serviront pour la convocation de la communauté et pour le départ des camps.

3 Et lorsqu'on en sonnera, toute la communauté se rassemblera vers toi, à l'entrée de la Tente de la rencontre.

4 Et si l'on sonne d'une seule [trompette], alors les princes, les chefs des milliers d'Israël se rassembleront vers toi.

5 Et quand vous sonnerez avec éclat, alors ceux qui ont dressé leur camp¹ à l'est partiront.

— ¹ littéralement : les camps, ceux qui campent.

6 Et quand vous sonnerez avec éclat une seconde fois, alors ceux qui ont dressé leur camp¹ au sud partiront. On sonnera avec éclat pour leurs départs.

— ¹ littéralement : les camps, ceux qui campent.

7 Et quand on réunira l'assemblée, vous sonnerez, mais pas avec éclat.

8 Les fils d'Aaron, les sacrificateurs, sonneront des trompettes. Et elles seront pour vous un statut perpétuel pour [toutes] vos générations.

9 Et quand, dans votre pays, vous irez à la guerre contre l'ennemi qui vous serre de près, alors vous sonnerez des trompettes avec éclat, et vous serez rappelés en mémoire devant l'Éternel votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis.

10 Et dans vos jours de joie, et dans vos jours solennels, et au commencement de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, et sur vos sacrifices de prospérité. Et elles seront un mémorial pour vous devant votre Dieu. Je suis l'Éternel votre Dieu. »

*

Les Israélites se mettent en ordre de marche pour quitter le Sinaï

11 Et il arriva, dans la 2^e année, au 2^e mois, le 20^e [jour] du mois, que la nuée s'éleva de dessus le Tabernacle du témoignage.¹

— ¹ date : 1490 av. J.-C.

12 Alors les fils d'Israël partirent du désert du Sinaï, selon leur ordre de départ, et la nuée resta fixée dans le désert de Paran.

13 Et ils partirent, pour la 1^{re} fois, d'après le commandement de l'Éternel [donné] par l'intermédiaire¹ de Moïse.

— ¹ littéralement : par la main.

14 Alors l'étendard du camp des fils de Juda partit le premier, selon leurs armées. Et son armée était sous Nakhshon, fils d'Amminadab ;

15 et l'armée de la tribu des fils d'Issacar était sous Nethaneël, fils de Tsuar ;

16 et l'armée de la tribu des fils de Zabulon était sous Éliab, fils de Hélon.

17 Puis le Tabernacle fut démonté. Et les fils de Guershon et les fils de Merari partirent, portant le Tabernacle.

18 Puis l'étendard du camp de Ruben partit, selon leurs armées. Et son armée était sous Élitur, fils de Shedeur ;

19 et l'armée de la tribu des fils de Siméon était sous Shelumiel, fils de Tsurishaddaï ;

20 et l'armée de la tribu des fils de Gad était sous Éliasaph, fils de Dehuel.

21 Puis les Kehathites partirent, portant le sanctuaire. Et l'on dressa le Tabernacle en attendant leur arrivée.

22 Puis l'étendard du camp des fils d'Éphraïm partit, selon leurs armées. Et son armée était sous Élishama, fils d'Ammihud ;

23 et l'armée de la tribu des fils de Manassé était sous Gameliel, fils de Pedahsur ;

24 et l'armée de la tribu des fils de Benjamin était sous Abidan, fils de Guidhoni.

- 25 Puis l'étendard du camp des fils de Dan partit, à l'arrière-garde de tous les camps, selon leurs armées. Et son armée était sous Akhiézer, fils d'Ammishaddaï ;
 26 et l'armée de la tribu des fils d'Aser était sous Paghriel, fils d'Ocran ;
 27 et l'armée de la tribu des fils de Nephthali était sous Akhira, fils d'Énan.
 28 Tel fut l'ordre de marche des fils d'Israël, selon leurs armées. Et ils partirent.

Moïse demande à son beau-père Hobab de venir les guider

- 29 Et Moïse dit à Hobab, fils de Rehuel, Madianite, beau-père de Moïse : « Nous partons pour le lieu dont l'Éternel a dit : "Je vous le donnerai." Viens avec nous et nous te ferons du bien, car l'Éternel a parlé [de faire] du bien à Israël. »
 30 Et il lui dit : « Je n'irai pas, mais je m'en irai dans mon pays et vers ma parenté¹. »
 — ¹ ou : le lieu de ma naissance.
 31 Mais Moïse¹ dit : « Je te prie, ne nous abandonne pas, parce que tu connais les lieux où nous aurons à dresser le camp dans le désert. Et tu seras pour nous comme des yeux.
 — ¹ littéralement : il.
 32 Et si tu viens avec nous, et si le bien que l'Éternel veut nous faire nous arrive, alors nous te ferons du bien. »

Départ des fils d'Israël du Sinaï

- 33 Et ils partirent de la montagne de l'Éternel, [et firent] trois jours de marche. Et l'arche de l'alliance de l'Éternel alla devant eux, [et fit] trois jours de marche, pour leur chercher un lieu de repos.
 34 Et la nuée de l'Éternel était sur eux de jour, quand ils partaient du camp.
 35 Et il arrivait qu'au départ de l'arche, Moïse disait : « Lève-toi, Éternel ! Et que tes ennemis soient dispersés, et que ceux qui te haïssent s'enfuient devant toi ! »
 36 Et quand elle se reposait, il disait : « Reviens, Éternel, aux myriades¹ des milliers d'Israël ! »
 — ¹ une myriade est un nombre de 10 000.
 *

Le feu du ciel tombe sur l'extrémité du camp

- 11** Et il arriva, comme le peuple se plaignait, que cela fut mauvais aux oreilles de l'Éternel¹. Et l'Éternel l'entendit, et sa colère s'enflamma, et le feu de l'Éternel s'alluma parmi eux, et dévora l'extrémité du camp.
 — ¹ ou : il arriva que le peuple était, aux oreilles de l'Éternel, comme des gens qui se plaignent d'un mal.
 2 Alors le peuple cria vers Moïse, et Moïse pria l'Éternel, et le feu s'éteignit.
 3 Et on appela ce lieu du nom de Tabhéra¹, parce que le feu de l'Éternel s'était allumé parmi eux.
 — ¹ Tabhéra : incendie.

Israël murmure et réclame de la viande – Choix des 70 anciens

- 4 Et le ramassis [de peuple] qui était au milieu d'eux fut rempli de convoitise, et les fils d'Israël aussi se mirent encore à pleurer, et dirent : « Qui nous fera manger de la viande ?
 5 Nous nous souvenons du poisson que nous mangions en Égypte pour rien, des concombres, et des melons, et des poireaux, et des oignons, et de l'ail.
 6 Et maintenant, notre âme est desséchée ; il n'y a rien d'autre que cette manne sous nos yeux. »
 7 Or la manne était comme de la graine de coriandre, et son aspect comme l'aspect du bdellium¹.
 — ¹ bdellium : gomme-résine aromatique provenant d'un arbre du Moyen-Orient.
 8 Le peuple se dispersait et la ramassait. Puis ils la broyaient entre deux meules ou la pilaient dans le mortier. Et ils la cuisaient dans des pots et en faisaient des gâteaux. Et son goût était comme le goût d'un gâteau à l'huile¹.
 — ¹ selon quelques-uns : le goût d'huile fraîche.
 9 Et la nuit, quand la rosée descendait sur le camp, la manne y descendait [aussi].

- 10 Et Moïse entendit le peuple qui pleurait, [groupé] par familles, chacun à l'entrée de sa tente. Et la colère de l'Éternel s'enflamma extrêmement, et cela fut mauvais aux yeux de Moïse.
 11 Alors Moïse dit à l'Éternel : « Pourquoi as-tu fait ce mal à ton serviteur ? Et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, pour que tu aies mis sur moi la charge de tout ce peuple ?
 12 Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple ? Est-ce moi qui l'ai mis au monde, pour que tu me dises : "Porte-le contre ta poitrine¹, comme la nourrice porte l'enfant qui tète", [et cela] jusqu'au pays que tu as promis par serment à ses pères ?
 — ¹ littéralement : sur ton sein.
 13 D'où aurais-je de la viande pour en donner à tout ce peuple ? Car ils m'assaillent de leurs pleurs, en disant : "Donne-nous de la viande afin que nous [en] mangions."
 14 Je ne peux pas, moi seul, porter tout ce peuple, car il est trop lourd pour moi.

15 Et si tu agis ainsi avec moi, tue-moi donc, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, et que je ne voie pas mon malheur. »

16 Alors l'Éternel dit à Moïse : « Rassemble-moi 70 hommes parmi les anciens d'Israël, que tu sais être les anciens du peuple et ses magistrats¹, et amène-les à la Tente de la rencontre, et ils se tiendront là avec toi.
— ¹ ailleurs : commissaires, officiers.

17 Et je descendrai, et là je parlerai avec toi, et je prélèverai de l'Esprit qui est sur toi, et je le mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi la charge du peuple, et que tu ne la portes pas tout seul.

18 Et tu diras au peuple : "Sanctifiez-vous pour demain, et vous mangerez de la viande ! Car vous avez pleuré aux oreilles de l'Éternel, en disant : 'Qui nous fera manger de la viande ? Car nous étions bien en Égypte !'. Et l'Éternel vous donnera de la viande et vous [en] mangerez.

19 Vous n'en mangerez pas un jour, ni 2 jours, ni 5 jours, ni 10 jours, ni 20 jours,

20 [mais] jusqu'à un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines et que vous l'ayez en dégoût. Car vous avez méprisé l'Éternel qui est au milieu de vous, et vous avez pleuré devant lui, en disant : 'Pourquoi donc sommes-nous sortis d'Égypte ?'" »

21 Et Moïse dit : « Il y a 600 000 fantassins dans le peuple au milieu duquel je suis, et tu as dit : "Je leur donnerai de la viande, et ils [en] mangeront un mois entier."

22 Leur égorgera-t-on du petit bétail et du gros bétail, afin qu'il y en ait assez pour eux ? Ou rassemblera-t-on tous les poissons de la mer pour eux, afin qu'il y en ait assez pour eux ? »

23 Mais l'Éternel dit à Moïse : « La main de l'Éternel est-elle devenue [trop] courte ? Tu verras maintenant si ce que j'ai dit t'arrivera ou non. »

24 Et Moïse sortit et dit au peuple les paroles de l'Éternel. Et il rassembla 70 hommes parmi les anciens du peuple, et il les fit se tenir autour de la Tente.

25 Et l'Éternel descendit dans la nuée, et lui parla. Et il préleva de l'Esprit qui était sur lui, et le mit sur les 70 anciens. Et il arriva, dès que l'Esprit reposa sur eux, qu'ils prophétisèrent, mais ils ne continuèrent pas.

26 Or 2 hommes étaient restés dans le camp ; le nom de l'un était Eldad, et le nom du second, Médad. Et l'Esprit reposa sur eux (car ils étaient parmi ceux qui avaient été inscrits, mais ils n'étaient pas sortis vers la Tente) et ils prophétisèrent dans le camp.

27 Et un jeune homme courut et le rapporta à Moïse, en disant : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp. »

28 Alors Josué, fils de Nun, qui servait Moïse depuis sa jeunesse, répondit et dit : « Mon seigneur Moïse, empêche-les ! »

29 Mais Moïse lui dit : « Es-tu jaloux pour moi ? Ah ! que plutôt tout le peuple de l'Éternel soit prophète, que l'Éternel mette son Esprit sur eux ! »

30 Puis Moïse revint dans le camp, lui et les anciens d'Israël.

L'Éternel envoie des cailles

31 Et un vent se leva, envoyé par l'Éternel, et il amena de la mer¹ des cailles, et les jeta sur le camp, environ une journée de marche d'un côté, et environ une journée de marche de l'autre côté, tout autour du camp, et environ deux coudées² sur la surface du sol.

— ¹ ou : de l'ouest. — ² 1 coudée = 44,45 cm environ.

32 Et le peuple se leva tout ce jour-là, et toute la nuit, et tout le jour suivant, et ils ramassèrent des cailles. Celui qui en avait ramassé le moins [en avait ramassé] 10 khomers¹. Et ils les étendirent tout autour du camp.

— ¹ 1 khomer = 220 litres environ.

33 La viande était encore entre leurs dents, elle n'était pas encore mâchée, lorsque la colère de l'Éternel s'enflamma contre le peuple. Et l'Éternel frappa le peuple d'un très grand coup.

34 Et on appela ce lieu du nom de Kibroth-Hattaava¹, parce c'est là qu'on enterra le peuple qui avait convoité.
— ¹ Kibroth-Hattaava : tombes de la convoitise.

35 De Kibroth-Hattaava, le peuple partit pour Hatséroth et ils s'arrêtèrent à Hatséroth.

*

Aaron et Miriam murmurent contre Moïse – Miriam est frappée de lèpre

12 Et Miriam et Aaron parlèrent contre Moïse au sujet de la femme éthiopienne¹ qu'il avait prise ; car il avait pris une femme éthiopienne¹.

— ¹ ou : cushite.

2 Et ils dirent : « L'Éternel n'a-t-il parlé que par¹ Moïse seulement ? N'a-t-il pas parlé aussi par¹ nous ? » Et l'Éternel l'entendit.

—¹ ou : à.

3 Or cet homme, Moïse, était très humble¹, plus qu'aucun homme qui [se trouvait] sur la surface de la terre.

—¹ ou : doux.

4 Et soudain l'Éternel dit à Moïse, et à Aaron, et à Miriam : « Sortez, vous trois, vers la Tente de la rencontre ! » Et ils sortirent, tous les trois.

5 Alors l'Éternel descendit dans la colonne de nuée et se tint à l'entrée de la Tente. Et il appela Aaron et Miriam, et ils sortirent, tous les deux.

6 Et il dit : « Écoutez bien mes paroles ! S'il y a un prophète parmi vous, moi, l'Éternel, je me ferai connaître à lui dans une vision, je lui parlerai dans un rêve.

7 Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse. Il est fidèle, lui, dans toute ma maison.

8 Je parle avec lui face à face¹, et [en me révélant] clairement, et non en énigmes, et il voit² la ressemblance de l'Éternel. Et pourquoi n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moïse ? »

—¹ littéralement : bouche à bouche. —² littéralement : regarde attentivement.

9 Alors la colère de l'Éternel s'enflamma contre eux, et il s'en alla.

10 Et la nuée se retira de dessus la Tente, et voici, Miriam était lépreuse, [blanche] comme la neige. Et Aaron se tourna vers Miriam et voici, elle était lépreuse.

11 Alors Aaron dit à Moïse : « Ah ! mon seigneur ! Ne mets pas sur nous, je te prie, ce péché par lequel nous avons agi follement et par lequel nous avons péché.

12 Je te prie, qu'elle ne soit pas comme un [enfant] mort, dont la chair est à moitié rongée quand il sort du ventre¹ de sa mère ! »

—¹ littéralement : de l'utérus.

13 Alors Moïse cria vers l'Éternel, en disant : « Ô °Dieu, je te prie, guéris-la, je te prie ! »

14 Et l'Éternel dit à Moïse : « Si son père lui avait craché au visage, ne serait-elle pas dans la honte pendant sept jours ? Qu'elle soit enfermée¹ sept jours hors du camp, et après, qu'elle soit réintégrée. »

—¹ ou : exclue.

15 Et Miriam fut enfermée¹ sept jours hors du camp. Et le peuple ne partit pas jusqu'à ce que Miriam ait été réintégrée.

—¹ ou : exclue.

16 Or après cela, le peuple partit de Hatséroth, et ils dressèrent leur camp dans le désert de Paran.

*

Envoi des espions pour explorer le pays

13 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Envoie toi-même des hommes, et ils exploreront le pays de Canaan que je donne aux fils d'Israël. Vous enverrez un homme [par tribu], chacun pour la tribu de ses pères, tous des princes parmi eux. »

3 Alors Moïse les envoya depuis le désert de Paran, d'après le commandement de l'Éternel. Tous ces hommes étaient des chefs des fils d'Israël.

4 Et voici leurs noms. Pour la tribu de Ruben, Shammua, fils de Zaccur ;

5 pour la tribu de Siméon, Shaphath, fils de Hori ;

6 pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné ;

7 pour la tribu d'Issacar, Jighal, fils de Joseph ;

8 pour la tribu d'Éphraïm, Osée, fils de Nun ;

9 pour la tribu de Benjamin, Palti, fils de Raphu ;

10 pour la tribu de Zabulon, Gaddiel, fils de Sodi ;

11 pour la tribu de Joseph, pour la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi ;

12 pour la tribu de Dan, Ammiel, fils de Guemalli ;

13 pour la tribu d'Aser, Sethur, fils de Micaël ;

14 pour la tribu de Nephthali, Nakhbi, fils de Vophsi ;

15 pour la tribu de Gad, Gueuël, fils de Maki.

16 Tels sont les noms des hommes que Moïse envoya pour explorer le pays. Et Moïse appela Osée¹, fils de Nun, [du nom de] Josué².

—¹ hébreu : Hoshéa, délivrance. —² hébreu : Jehoshua, l'Éternel [est] sauveur.

17 Et Moïse les envoya pour explorer le pays de Canaan, et il leur dit : « Montez de ce côté, par le Néguev¹, et vous monterez [sur] la montagne,

—¹ nom de la contrée située au sud de Juda, vers le désert.

18 et vous verrez le pays, ce qu'il est, et le peuple qui l'habite, s'il est fort ou faible, s'il est en petit nombre ou en grand nombre.

19 Et [vous verrez] quel est le pays où il habite, s'il est bon ou mauvais, et quelles sont les villes dans lesquelles il habite, si c'est dans des camps ou dans des villes fortifiées.

20 Et [vous verrez] quel est le pays, s'il est fertile ou pauvre¹, s'il y a des arbres ou s'il n'y en a pas. Ayez bon courage, et prenez du fruit du pays. » Or c'était le temps des premiers raisins.

— ¹ littéralement : gras ou maigre.

21 Alors ils montèrent et explorèrent le pays, depuis le désert de Tsin jusqu'à Rehob, quand on va vers¹ Hamath.

— ¹ ou : à l'entrée de.

22 Et ils montèrent par le Néguev, et vinrent jusqu'à Hébron ; et c'est là qu'étaient Akhiman, Shéshaï et Thalmaï, les enfants d'Anak. Or Hébron avait été construite 7 ans avant Tsoan en Égypte.

23 Puis ils vinrent jusqu'à la vallée¹ d'Eshcol², et là ils coupèrent un sarment avec une grappe de raisin, et ils le portèrent à deux au moyen d'une perche. [Ils prirent] aussi des grenades et des figues.

— ¹ ou : torrent. — ² Eshcol : grappe.

24 On appela ce lieu-là « Vallée¹ d'Eshcol² », à cause de la grappe que les fils d'Israël y coupèrent.

— ¹ ou : Torrent. — ² Eshcol : grappe.

25 Et ils revinrent de l'exploration du pays au bout de 40 jours.

26 Et ils s'en allèrent, et vinrent à Moïse, et à Aaron, et à toute la communauté des fils d'Israël, au désert de Paran, à Kadès. Alors ils leur rendirent compte, ainsi qu'à toute la communauté, et ils leur montrèrent les fruits¹ du pays.

— ² littéralement : le fruit.

27 Et ils firent ce récit à Moïse¹, et dirent : « Nous sommes allés dans le pays où tu nous as envoyés, et vraiment il est ruisselant de lait et de miel, et en voici les fruits².

— ¹ littéralement : à lui. — ² littéralement : et voici son fruit.

28 Seulement, le peuple qui habite dans le pays est fort, et les villes sont fortifiées, très grandes, et même nous y avons vu les enfants d'Anak.

29 Amalek habite le pays du Néguev, et les Héthiens, et les Jébusiens, et les Amoréens habitent la montagne, et les Cananéens habitent près de la Mer¹ et sur le bord du Jourdain. »

— ¹ c.-à-d. : la mer Méditerranée.

30 Alors Caleb fit taire le peuple devant Moïse, et il dit : « Montons hardiment et prenons possession du pays¹, car nous en sommes bien capables. »

31 Mais les hommes qui étaient montés avec lui dirent : « Nous ne sommes pas capables de monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous. »

32 Et ils décrièrent devant les fils d'Israël le pays qu'ils avaient exploré, en disant : « Le pays que nous avons traversé pour l'explorer est un pays qui dévore ses habitants, et tous ceux¹ que nous y avons vus sont des hommes de grande taille.

— ¹ littéralement : tout le peuple.

33 Et nous y avons vu les géants, fils d'Anak, lequel est [de la race] des géants. Et nous étions à nos yeux comme des sauterelles, et nous étions de même à leurs yeux. »

*

Murmures et révolte du peuple

14 Alors toute la communauté éleva sa voix et poussa des cris, et le peuple pleura cette nuit-là.

2 Et tous les fils d'Israël murmurèrent contre Moïse et contre Aaron. Et toute la communauté leur dit : « Si seulement nous étions morts dans le pays d'Égypte ! Ou si seulement nous étions morts dans ce désert !

3 Et pourquoi l'Éternel nous fait-il venir dans ce pays, pour y tomber par l'épée, pour que nos femmes et nos enfants deviennent une proie ? Ne serait-il pas bon pour nous de retourner en Égypte ? »

4 Et ils se dirent l'un à l'autre : « Établissons un chef, et retournons en Égypte. »

5 Alors Moïse et Aaron tombèrent sur leurs faces devant toute l'assemblée de la communauté des fils d'Israël.

6 Et Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, qui étaient parmi ceux qui avaient exploré le pays, déchirèrent leurs vêtements,

7 et parlèrent à toute la communauté des fils d'Israël, en disant : « Le pays que nous avons traversé pour l'explorer est un très, très bon pays.

8 Si l'Éternel prend plaisir en nous, alors il nous fera entrer dans ce pays, et il nous le donnera, un pays ruisselant de lait et de miel.

9 Seulement, ne vous révoltez pas contre l'Éternel ! Et ne craignez pas le peuple du pays, car ils seront notre pain. Leur protection¹ s'est retirée de dessus eux, et l'Éternel est avec nous. Ne les craignez pas ! »

— ¹ littéralement : ombrage.

10 Mais toute la communauté parla de les lapider avec des pierres.

Alors la gloire de l'Éternel apparut à tous les fils d'Israël à la Tente de la rencontre.

11 Et l'Éternel dit à Moïse : « Jusqu'à quand ce peuple me méprisera-t-il, et jusqu'à quand ne me croira-t-il pas¹, après tous les signes que j'ai faits au milieu de lui ?

— ¹ ou : ne mettra-t-il pas sa confiance en moi.

12 Je le frapperai par la peste, et je le détruirai¹, et je ferai de toi une nation plus grande et plus puissante que lui. »

— ¹ ailleurs : déposséder.

13 Alors Moïse dit à l'Éternel : « Mais les Égyptiens en entendront parler – car c'est par ta puissance que tu as fait monter ce peuple du milieu d'eux –

14 et ils [le] diront aux habitants de ce pays qui ont entendu que toi, Éternel, tu étais au milieu de ce peuple ; que toi, Éternel, tu te faisais voir face à face¹ ; et que ta nuée se tenait sur eux ; et que tu marchais devant eux, le jour dans une colonne de nuée, et la nuit dans une colonne de feu.

— ¹ littéralement : œil dans œil.

15 Si tu fais périr ce peuple comme un seul homme, les nations qui ont appris ta renommée parleront, en disant :

16 "Parce que l'Éternel ne pouvait pas faire entrer ce peuple dans le pays qu'il leur avait promis par serment, alors il les a tués dans le désert."

17 Et maintenant, je te prie, que la puissance du Seigneur soit grande, comme tu as parlé, en disant :

18 "L'Éternel est lent à la colère et grand en bonté, pardonnant l'iniquité et la transgression. Mais il ne tient pas [le coupable] pour innocent, punissant l'iniquité des pères sur les fils, sur la 3^e et sur la 4^e [génération]."

19 Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta bonté, et comme tu as pardonné à ce peuple depuis l'Égypte jusqu'ici. »

20 Et l'Éternel dit : « J'ai pardonné selon ta parole.

21 Mais, [aussi vrai que] je suis vivant, toute la terre sera remplie de la gloire de l'Éternel !

22 Car tous ces hommes qui ont vu ma gloire et mes signes que j'ai faits en Égypte et dans le désert, et qui m'ont tenté ces 10 fois, et qui n'ont pas écouté ma voix,

23 [tous ces hommes] ne verront certainement pas le pays¹ que j'avais promis par serment à leurs pères ! Aucun de ceux qui m'ont méprisé ne le verra.

— ¹ littéralement (hébraïsme) : s'ils voient le pays.

24 Mais quant à mon serviteur Caleb, parce qu'il a été animé d'un autre esprit, et qu'il m'a pleinement suivi, je l'introduirai dans le pays où il est entré, et sa descendance en prendra possession.

25 Or les Amalékites et les Cananéens habitent dans la vallée. Demain tournez-vous et partez pour le désert, en vous dirigeant vers la mer Rouge. »

26 Puis l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant :

27 « Jusqu'à quand cette méchante communauté murmurerait-elle contre moi ? J'ai entendu les murmures des fils d'Israël, qu'ils murmurent contre moi.

28 Dis-leur : "[Aussi vrai que] je suis vivant, déclare¹ l'Éternel, je vous ferai exactement² comme vous avez parlé à mes oreilles !

— ¹ déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle. — ² littéralement (hébraïsme) : si je ne vous fais.

29 Vos cadavres tomberont dans ce désert. Et vous tous qui avez été dénombrés, selon tout le compte qui a été fait de vous, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, vous qui avez murmuré contre moi,

30 vous n'entrerez certainement pas dans le pays¹ au sujet duquel j'ai levé ma main² pour vous y faire habiter, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun !

— ¹ littéralement (hébraïsme) : si vous entrez dans le pays. — ² lever sa main : s'engager par serment.

31 Mais vos enfants, dont vous avez dit qu'ils seraient une proie, je les ferai entrer, et ils connaîtront le pays que vous avez méprisé.

32 Et quant à vous, vos cadavres tomberont dans ce désert.

33 Et vos fils seront bergers dans le désert pendant 40 ans, et ils porteront [la peine de] vos prostitutions, jusqu'à ce que vos cadavres soient tous tombés¹ dans le désert.

— ¹ littéralement : soient au complet.

34 Selon le nombre des jours que vous avez mis à explorer le pays, [c'est-à-dire] 40 jours, vous porterez vos iniquités pendant 40 ans, exactement un jour pour une année¹, et vous connaîtrez ce qu'est ma réprobation."

— ¹ littéralement : un jour pour une année, un jour pour une année.

35 Moi, l'Éternel, j'ai parlé. C'est ainsi que je ferai à toute cette méchante communauté qui s'est liguée contre moi. Ils tomberont dans ce désert, et ils y mourront. »

36 Et les hommes que Moïse avait envoyés pour explorer le pays, et qui revinrent et firent murmurer contre lui toute la communauté en décriant le pays,

37 ces hommes, qui avaient décrié le pays, moururent devant l'Éternel, [frappés] par un fléau.

38 Mais parmi les hommes qui étaient allés explorer le pays, [seuls] Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné restèrent en vie.

Le peuple désobéit de nouveau – Sa défaite devant les Amalékites et les Cananéens

39 Et Moïse rapporta ces paroles à tous les fils d'Israël, et le peuple fit de grandes lamentations.

40 Et ils se levèrent de bon matin et montèrent vers le sommet de la montagne, en disant : « Nous voici, et nous monterons vers le lieu dont l'Éternel a parlé, car nous avons péché. »

41 Mais Moïse dit : « Pourquoi transgressez-vous le commandement de l'Éternel ? Or cela ne réussira pas.

42 Ne montez pas, parce que l'Éternel n'est pas au milieu de vous, et n'allez pas vous faire battre devant vos ennemis !

43 Car les Amalékites et les Cananéens sont là devant vous et vous tomberez par l'épée. Parce que vous vous êtes détournés de¹ l'Éternel, l'Éternel ne sera pas avec vous. »

— ¹ littéralement : d'après.

44 Et ils s'obstinèrent¹ à monter vers le sommet de la montagne, mais l'arche de l'alliance de l'Éternel et Moïse ne bougèrent pas du milieu du camp.

— ¹ littéralement : s'élevèrent d'une manière présomptueuse.

45 Et les Amalékites et les Cananéens qui habitaient cette montagne, descendirent, et les battirent, et les taillèrent en pièces jusqu'à Horma¹.

— ¹ Horma : entière destruction.

*

Lois relatives aux sacrifices à offrir dans le pays

15 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays de vos habitations, que je vous donne,

3 et que vous offrirez à l'Éternel un sacrifice consumé par feu – un holocauste, ou un sacrifice pour s'acquitter d'un vœu, ou un sacrifice volontaire, ou à l'occasion de vos jours solennels – pour offrir une odeur agréable à l'Éternel, de gros bétail ou de petit bétail,

4 alors celui qui présentera son offrande¹ à l'Éternel présentera une offrande de gâteau d'un dixième [d'épha²] de fleur de farine pétrie avec un quart de hin³ d'huile.

— ¹ hébreu : corban ; dérivé du verbe traduit par : présenter. — ² 1 épha = 22 litres environ. — ³ 1 hin = 3,66 litres environ.

5 Et tu offriras un quart de hin de vin pour la libation sur l'holocauste ou le sacrifice, pour chaque agneau.

6 Et pour un bélier, tu feras une offrande de gâteau de deux dixièmes [d'épha] de fleur de farine pétrie avec un tiers de hin d'huile,

7 et un tiers de hin de vin pour la libation. Tu le présenteras comme odeur agréable à l'Éternel.

8 Et si tu offres un jeune taureau¹ comme holocauste, ou comme sacrifice pour t'acquitter d'un vœu, ou comme sacrifice de prospérité à l'Éternel,

— ¹ ou : un veau.

9 alors on présentera avec le jeune taureau¹, comme offrande de gâteau, trois dixièmes [d'épha] de fleur de farine pétrie avec un demi-hin d'huile.

— ¹ ou : le veau.

10 Et tu présenteras un demi-hin de vin pour la libation, en sacrifice consumé par le feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

11 On fera ainsi pour chaque taureau, ou pour chaque bélier, ou pour chaque agneau, ou pour chaque chevreau.

12 Selon le nombre [de bêtes] que vous offrirez, vous ferez ainsi pour chacune, selon leur nombre.

13 C'est ainsi que tous les Israélites de naissance¹ feront ces choses lorsqu'ils présenteront un sacrifice consumé par le feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

— ¹ littéralement : les autochtones.

14 Et si, dans [toutes] vos générations, un étranger séjourne parmi vous, ou si quelqu'un est au milieu de vous, et qu'il offre un sacrifice consumé par le feu, d'odeur agréable à l'Éternel, alors il fera comme vous faites.

15 Pour ce qui est de l'assemblée, il y aura un même statut pour vous et pour l'étranger qui séjourne [parmi vous], un statut perpétuel pour [toutes] vos générations. Comme vous, ainsi sera l'étranger devant l'Éternel.

16 Il y aura une même loi et une même ordonnance pour vous et pour l'étranger qui séjourne parmi vous. »

L'offrande des premiers pains

17 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

18 « Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays où je vous fais entrer,

19 alors il arrivera, lorsque vous mangerez du pain du pays, que vous en offrirez à l'Éternel une offrande élevée.

20 Vous offrirez les prémices de votre pâte, une galette, en offrande élevée. Vous l'offrirez comme l'offrande élevée de l'aire de battage.

21 Vous donnerez à l'Éternel, dans [toutes] vos générations, une offrande élevée des prémices de votre pâte.

Les sacrifices pour un péché commis involontairement

22 Et lorsque vous aurez péché involontairement, et que vous n'aurez pas fait tous ces commandements que l'Éternel a dits à Moïse,

23 tout ce que l'Éternel vous a commandé par l'intermédiaire¹ de Moïse – depuis le jour où l'Éternel a donné ses commandements, et dans la suite, dans [toutes] vos générations –

— ¹ littéralement : par la main.

24 et s'il arrive que le péché a été commis involontairement, loin des yeux de la communauté, alors toute la communauté offrira un jeune taureau en holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, et son offrande de gâteau et sa libation, selon l'ordonnance, et un bouc en sacrifice pour le péché.

25 Et le sacrificateur fera propitiation pour toute la communauté des fils d'Israël, et il leur sera pardonné. Car c'était un péché commis involontairement, et ils ont amené devant l'Éternel leur offrande, un sacrifice consumé par le feu pour l'Éternel, et le sacrifice pour leur péché, à cause de leur péché commis involontairement.

26 Et il sera pardonné à toute la communauté des fils d'Israël et à l'étranger qui séjourne parmi eux, car [cela est arrivé] à tout le peuple ayant péché involontairement.

27 Et si une seule personne pêche involontairement, alors elle présentera une chèvre âgée d'un an en sacrifice pour le péché.

28 Et le sacrificateur fera propitiation pour la personne qui s'est égarée en péchant involontairement devant l'Éternel. Quand il aura fait propitiation pour elle, alors il lui sera pardonné.

29 Il y aura une même loi pour vous quant à celui qui a péché involontairement, tant pour celui qui est né dans le pays¹ parmi les fils d'Israël, que pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.

— ¹ littéralement : l'autochtone.

30 Mais la personne qui agit de manière délibérée¹, tant l'Israélite de naissance² que l'étranger, elle insulte l'Éternel. Cette personne sera retranchée du milieu de son peuple,

— ¹ littéralement : à main levée. — ² littéralement : l'autochtone.

31 car elle a méprisé la parole de l'Éternel et elle a enfreint son commandement. Cette personne sera certainement retranchée, son iniquité est sur elle.

Un homme ne respecte pas le sabbat

32 Et comme les fils d'Israël étaient dans le désert, ils trouvèrent un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat.

33 Alors ceux qui le trouvèrent en train de ramasser du bois, l'amènèrent à Moïse, et à Aaron, et à toute la communauté.

34 Et on le mit sous bonne garde, car il n'avait pas été précisé ce qu'on devait lui faire.

35 Et l'Éternel dit à Moïse : « L'homme sera certainement mis à mort. Que toute la communauté le lapide avec des pierres hors du camp. »

36 Alors toute la communauté l'emmena hors du camp, et ils le lapidèrent avec des pierres, et il mourut, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

Une houppes doit être faite aux pans des vêtements

37 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

38 « Parle aux fils d'Israël, et dis-leur qu'ils se fassent, dans [toutes] leurs générations, une houppes¹ aux pans de leurs vêtements, et qu'ils mettent un cordon de bleu à la houppes du pan.

— ¹ ou : frange en forme de fleur, pour attirer l'attention.

39 Et elle sera pour vous une houppes, et vous la verrez et vous vous souviendrez de tous les commandements de l'Éternel, et vous les mettrez en pratique. Et vous ne rechercherez pas [les pensées de] votre cœur ni [les désirs de] vos yeux après lesquels vous vous prostituez.

40 Ainsi, vous vous souviendrez de tous mes commandements, et vous les mettrez en pratique, et vous serez saints, [consacrés] à votre Dieu.

41 Je suis l'Éternel votre Dieu qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour être votre Dieu. Je suis l'Éternel votre Dieu. »

*

La révolte de Coré, Dathan et Abiram

16 Et Coré¹, fils de Jitsehar, fils de Kehath, fils de Lévi, prit [avec lui] Dathan et Abiram, fils d'Éliab, et On, fils de Péleth, [lesquels étaient] fils de Ruben.

— ¹ hébreu : Korakh.

2 Alors ils se dressèrent contre¹ Moïse, avec 250 hommes des fils d'Israël, princes de la communauté, des délégués² de la communauté, des hommes de renom.

— ¹ littéralement : se levèrent devant. — ² littéralement : des convoqués ; c.-à-d. : ceux qui étaient habituellement appelés pour s'occuper des affaires de la communauté.

3 Et ils s'attroupèrent contre Moïse et contre Aaron, et ils leur dirent : « C'en est assez de vous ! Car toute la communauté, eux tous, sont saints, et l'Éternel est au milieu d'eux. Et pourquoi vous élevez-vous au-dessus de l'assemblée de l'Éternel ? »

4 Et Moïse l'entendit, et il tomba sur sa face.

5 Puis il parla à Coré et à toute sa communauté, en disant : « [Demain] matin, l'Éternel fera connaître qui est à lui, et qui est saint, et il le fera approcher de lui. Et celui qu'il a choisi, il le fera approcher de lui.

6 Faites ceci : Procurez-vous des encensoirs, Coré et toute sa communauté !

7 Et demain, mettez-y du feu et placez de l'encens dessus, devant l'Éternel. Et il arrivera que l'homme que l'Éternel aura choisi, celui-là sera saint. C'en est assez de vous, fils de Lévi ! »

8 Puis Moïse dit à Coré : « Écoutez, je vous prie, fils de Lévi :

9 Est-ce peu de chose pour vous que le Dieu d'Israël vous ait séparés de la communauté d'Israël, en vous faisant approcher de lui pour faire le service du Tabernacle de l'Éternel, et pour vous tenir devant la communauté afin de la servir ?

10 Et il t'a fait approcher, ainsi que tous tes frères, les fils de Lévi, avec toi. Et vous recherchez aussi la sacrificature ?

11 C'est pourquoi, toi et toute ta communauté, vous vous êtes ligués contre l'Éternel. Et Aaron, qu'est-il pour que vous murmuriez contre lui ? »

12 Alors Moïse envoya appeler Dathan et Abiram, fils d'Éliab ; mais ils dirent : « Nous ne monterons pas !

13 N'est-ce pas assez de nous avoir fait monter d'un pays ruisselant de lait et de miel, pour nous faire mourir dans le désert, que tu veuilles absolument dominer sur nous ?

14 Non vraiment, tu ne nous as pas introduits dans un pays ruisselant de lait et de miel, et tu ne nous as pas donné un héritage de champs et de vignes ! Veux-tu crever les yeux de ces gens ? Nous ne monterons pas ! »

15 Alors Moïse entra dans une violente colère, et il dit à l'Éternel : « N'aie pas égard à leur offrande ! Je ne leur ai même pas pris un âne, et je n'ai fait de mal à aucun d'entre eux. »

16 Puis Moïse dit à Coré : « Toi et toute ta communauté, soyez demain devant l'Éternel, toi, et eux, et Aaron !

17 Et prenez chacun son encensoir, et mettez de l'encens dessus ; et présentez devant l'Éternel, chacun son encensoir, 250 encensoirs ; toi et Aaron, [vous prendrez] aussi chacun son encensoir. »

18 Et ils prirent chacun son encensoir, et y mirent du feu, et placèrent de l'encens dessus, et se tinrent à l'entrée de la Tente de la rencontre, avec Moïse et Aaron.

19 Et Coré réunit contre eux toute la communauté à l'entrée de la Tente de la rencontre. Et la gloire de l'Éternel apparut à toute la communauté.

20 Alors l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant :

21 « Séparez-vous du milieu de cette communauté, et je les exterminerai en un instant ! »

22 Et ils tombèrent sur leurs faces, et dirent : « Ô °Dieu, Dieu des esprits de toute chair ! Un seul homme a péché, et tu serais en colère contre toute la communauté ? »

23 Mais l'Éternel parla à Moïse, en disant :

24 « Parle à la communauté, en disant : Retirez-vous des abords de l'habitation¹ de Coré, de Dathan et d'Abiram. »

— ¹ littéralement : du tabernacle (verset 9).

25 Et Moïse se leva et alla vers Dathan et Abiram, et les anciens d'Israël le suivirent¹.

— ¹ littéralement : allèrent derrière lui.

26 Et il parla à la communauté, en disant : « Éloignez-vous, je vous prie, des tentes de ces méchants hommes, et ne touchez à rien de ce qui leur appartient, de peur que vous ne périissiez dans tous leurs péchés. »

27 Alors ils se retirèrent des abords de l'habitation de Coré, de Dathan et d'Abiram, tout autour. Et Dathan et Abiram sortirent et se tinrent à l'entrée de leurs tentes avec leurs femmes, et leurs fils, et leurs jeunes enfants.

28 Et Moïse dit : « À ceci vous reconnaîtrez que l'Éternel m'a envoyé pour faire toutes ces actions, car elles ne sont pas sorties de mon cœur :

29 si ceux-là meurent de la mort de tout homme, et s'ils subissent le sort commun à tous les hommes¹, l'Éternel ne m'a pas envoyé.

— ¹ littéralement : s'il est visité sur eux la visite de tout homme.

30 Mais si l'Éternel crée une chose nouvelle, et que le sol ouvre sa bouche et les engloutisse avec tout ce qui est à eux, et qu'ils descendent vivants dans le Shéol¹, alors vous saurez que ces hommes ont méprisé l'Éternel. »

— ¹ Shéol : expression très vague pour désigner le séjour des âmes séparées du corps.

31 Et il arriva, comme il achevait de prononcer toutes ces paroles, que le sol qui était sous eux se fendit, 32 et la terre ouvrit sa bouche et les engloutit, ainsi que leurs maisons, et toutes les personnes qui appartenaient à Coré, et tous leurs biens.

33 Et ils descendirent vivants dans le Shéol, eux et tout ce qui était à eux. Et la terre les couvrit, et ils disparurent du milieu de l'assemblée.

34 Alors tout Israël qui était autour d'eux s'enfuit à leur cri ; car ils disaient : « [Fuyons] de peur que la terre ne nous engloutisse ! »

35 Et un feu sortit d'après de l'Éternel et dévora les 250 hommes qui présentaient l'encens.

Utilisation des encensoirs de Coré, de Dathan, d'Abiram et des autres révoltés

17 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Dis à Éléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, qu'il relève les encensoirs du milieu de l'incendie, et qu'il en répande le feu au loin, car ils sont sanctifiés.

3 Avec les encensoirs de ces hommes qui ont péché contre leurs âmes, que l'on fasse des lames aplaties pour en plaquer l'autel. Car ils les ont présentés devant l'Éternel, et ils sont sanctifiés, et ils seront un signe aux fils d'Israël. »

4 Alors Éléazar le sacrificateur prit les encensoirs en bronze qu'avaient présentés les [hommes] qui furent brûlés, et on les aplatit pour [en] plaquer l'autel.

5 [C'est] un mémorial pour les fils d'Israël, afin qu'aucun étranger, qui n'est pas de la descendance d'Aaron, ne s'approche pour faire fumer l'encens devant l'Éternel, et ne soit comme Coré et sa communauté, selon ce que l'Éternel avait dit à Éléazar¹ par l'intermédiaire² de Moïse.

— ¹ littéralement : lui avait parlé. — ² littéralement : par la main.

Murmures et jugement du peuple – Intercession d'Aaron

6 Et le lendemain, toute la communauté des fils d'Israël murmura contre Moïse et contre Aaron, en disant : « Vous avez fait mourir le peuple de l'Éternel ! »

7 Et il arriva, comme la communauté se réunissait contre Moïse et contre Aaron, qu'ils se tournèrent vers la Tente de la rencontre. Et voici, la nuée la couvrit, et la gloire de l'Éternel apparut.

8 Alors Moïse et Aaron allèrent devant la Tente de la rencontre.

9 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

10 « Retirez-vous¹ du milieu de cette communauté, et je les exterminerai en un instant. » Et ils tombèrent sur leurs faces.

— ¹ littéralement : Élevez-vous.

11 Et Moïse dit à Aaron : « Prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel, et mets-y de l'encens, et porte-le rapidement vers la communauté, et fais propitiation pour eux. Car la colère est sortie de la présence de l'Éternel, [et] le fléau a commencé. »

12 Alors Aaron prit [l'encensoir], comme Moïse le lui avait dit, et il courut au milieu de l'assemblée. Et voici, le fléau avait commencé au milieu du peuple. Et il mit l'encens et fit propitiation pour le peuple.

13 Et il se tint entre les morts et les vivants, et le fléau s'arrêta.

14 Et il y en eut 14 700 qui moururent du fléau, sans compter ceux qui étaient morts dans l'affaire de Coré.

15 Puis Aaron retourna vers Moïse, à l'entrée de la Tente de la rencontre ; or le fléau s'était arrêté.

*

Le bâton d'Aaron a bourgeonné

16 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

17 « Parle aux fils d'Israël et prends d'eux un bâton, un bâton par maison paternelle, de la part de tous leurs princes selon les maisons de leurs pères, [soit] douze bâtons. Tu écriras le nom de chacun sur son bâton,

18 et tu écriras le nom d'Aaron sur le bâton de Lévi. Car il y aura un bâton pour [chaque] chef des maisons de leurs pères.

19 Puis tu les poseras dans la Tente de la rencontre, devant le témoignage, là où je vous rencontre.

20 Et il arrivera que le bâton de l'homme que j'ai choisi bourgeonnera. Et je ferai cesser devant moi les murmures des fils d'Israël qu'ils profèrent contre vous.

21 Alors Moïse parla aux fils d'Israël, et tous leurs princes lui donnèrent un bâton, un bâton pour chaque prince, selon les maisons de leurs pères, [soit] 12 bâtons. Et le bâton d'Aaron était au milieu de leurs bâtons.

22 Et Moïse déposa les bâtons devant l'Éternel, dans la Tente du témoignage.

23 Or il arriva, le lendemain, que Moïse entra dans la Tente du témoignage, et voici, le bâton d'Aaron, pour la maison de Lévi, avait bourgeonné, et produit des boutons, et donné des fleurs, et fait mûrir des amandes.

24 Et Moïse retira¹ tous les bâtons de la présence de l'Éternel, [et les apporta] à tous les fils d'Israël. Et ils les virent et reprirent chacun son bâton.

— ¹ littéralement : sortit.

25 Et l'Éternel dit à Moïse : « Rapporte le bâton d'Aaron devant le témoignage, pour être gardé comme un signe pour les fils de la révolte. Et tu feras cesser leurs murmures devant moi, et ils ne mourront pas. »

26 Alors Moïse fit comme l'Éternel le lui avait commandé ; il fit ainsi.

27 Et les fils d'Israël parlèrent à Moïse, en disant : « Voici, nous expirons, nous périssons, nous périssons tous !

28 Quiconque s'approche tant soit peu du Tabernacle de l'Éternel est frappé de mort. Allons-nous expirer jusqu'au dernier ? »

Fonctions et parts des sacrificateurs et des Lévites

18 Et l'Éternel dit à Aaron : « Toi, et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez l'iniquité [commise envers] le sanctuaire. Et toi et tes fils avec toi, vous porterez l'iniquité [commise lors] de votre sacrificature.

2 Et fais aussi approcher avec toi tes frères, la tribu de Lévi, la tribu de ton père, et ils te seront adjoints¹, et ils te serviront. Et toi et tes fils avec toi, [vous servirez] devant la Tente du témoignage.

— ¹ Lévi : attachement ; ou : joint.

3 Et ils assureront la charge que tu leur donneras, et le service¹ de toute la Tente. Seulement, ils n'approcheront pas des ustensiles du lieu saint et de l'autel, de peur qu'ils ne meurent, eux et vous aussi.

— ¹ littéralement : la charge.

4 Et ils te seront adjoints, et ils assureront le service¹ de la Tente de la rencontre, selon tout le service de la Tente. Mais aucun étranger² ne s'approchera de vous.

— ¹ littéralement : la charge. — ² c.-à-d. : étranger à la lignée d'Aaron.

5 Alors vous assurerez le service¹ du lieu saint et le service¹ de l'autel, afin qu'il n'y ait plus de colère contre les fils d'Israël.

— ¹ littéralement : la charge.

6 Et moi, voici, j'ai pris vos frères, les Lévites, du milieu des fils d'Israël. Donnés à l'Éternel, ils vous sont remis en don afin qu'ils s'emploient au service de la Tente de la rencontre.

7 Mais toi et tes fils avec toi, vous exercerez votre sacrificature pour tout ce qui concerne l'autel et ce qui est au-delà¹ du voile, et vous ferez le service. Je vous donne votre sacrificature comme un service de [pur] don. Et l'étranger qui s'approchera sera mis à mort. »

— ¹ littéralement : à l'intérieur.

8 Et l'Éternel parla à Aaron : « Et moi, voici, je t'ai donné la charge de mes offrandes élevées, de toutes les choses saintes des fils d'Israël. Je te les ai données, à cause de l'onction, [à toi] et à tes fils, par statut perpétuel.

9 Parmi les choses très saintes qui n'ont pas été consommées, ceci sera pour toi : toutes leurs offrandes¹ qu'ils m'apporteront², à savoir toutes leurs offrandes de gâteau, et tous leurs sacrifices pour le péché, et tous leurs sacrifices pour le délit. Ce sont des choses très saintes pour toi et pour tes fils.

— ¹ hébreu : corban ; dérivé du verbe traduit par : présenter. — ² littéralement : me rendront ; peut-être : me rendront [comme satisfaction].

10 Tu les mangeras comme des choses très saintes¹, tout homme² en mangera. Ce sera pour toi une chose sainte.

— ¹ ou : dans un lieu très saint ; mais comparer avec Exode 29:37. — ² littéralement : mâle.

11 Et ceci [aussi] sera pour toi : les offrandes élevées de leurs dons, avec toutes les offrandes tournoyées des fils d'Israël. Je te les donne, [à toi,] et à tes fils, et à tes filles avec toi, par statut perpétuel. Quiconque sera pur dans ta maison en mangera.

12 Tout le meilleur¹ de l'huile et tout le meilleur¹ du vin nouveau et du blé, leurs prémices qu'ils donneront à l'Éternel, je te les donne.

— ¹ littéralement : toute la graille.

13 Les 1^{ers} fruits de tout ce qui est dans leur pays, qu'ils apporteront à l'Éternel, seront pour toi. Quiconque sera pur dans ta maison en mangera.

14 Tout ce qui est voué [à Dieu] en Israël sera pour toi.

15 Tout ce qui ouvre l'utérus, de toute chair, qui sera présenté à l'Éternel, tant homme que bête, sera pour toi. Seulement, tu ne manqueras pas de racheter le premier-né de l'homme et tu rachèteras le premier-né des bêtes impures.

16 Et ceux qui doivent être rachetés, depuis l'âge d'un mois, tu les rachèteras selon ton estimation qui sera de 5 sicles¹ d'argent, selon le sicle du sanctuaire, qui est de 20 guéras.

— ¹ 1 sicle = 20 guéras = 11,4 g environ.

17 Seulement, tu ne rachèteras pas le premier-né de la vache, ou le premier-né de la brebis, ou le premier-né de la chèvre : ils sont saints. Tu feras aspersion de leur sang sur l'autel, et tu feras fumer leur graisse en sacrifice consumé par le feu, en odeur agréable à l'Éternel.

18 Et leur chair sera pour toi ; elle sera pour toi, comme la poitrine tournoyée et comme l'épaule droite.

19 Toutes les offrandes élevées des choses saintes que les fils d'Israël offrent¹ à l'Éternel, je te les donne, [à toi,] et à tes fils, et à tes filles avec toi, par statut perpétuel. C'est une alliance de sel, pour toujours, devant l'Éternel, pour toi et pour ta descendance avec toi. »

— ¹ offrir, littéralement : élever ; ici et jusqu'au verset 32.

20 Et l'Éternel dit à Aaron : « Tu n'auras pas d'héritage dans leur pays, et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux. Je suis ta part et ton héritage au milieu des fils d'Israël.

21 Et voici, j'ai donné pour héritage aux fils de Lévi toutes les dîmes en Israël, pour¹ le service qu'ils accomplissent, le service de la Tente de la rencontre.

— ¹ littéralement : en échange de.

22 Et les fils d'Israël n'approcheront plus de la Tente de la rencontre, pour se charger d'un péché et mourir.

23 Mais le Lévite, lui, accomplira le service de la Tente de la rencontre, et ils¹ porteront [les conséquences de] leur iniquité. C'est un statut perpétuel pour [toutes] vos générations. Et ils ne posséderont pas d'héritage au milieu des fils d'Israël.

— ¹ c.-à-d. : les Lévites.

24 Car j'ai donné aux Lévites, pour héritage, les dîmes des fils d'Israël, qu'ils offrent à l'Éternel en offrande élevée. C'est pourquoi j'ai dit d'eux qu'ils ne posséderont pas d'héritage au milieu des fils d'Israël. »

25 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

26 « Tu parleras aussi aux Lévites, et tu leur diras : "Quand vous prendrez des fils d'Israël la dîme que je vous ai donnée de leur part, pour votre héritage, vous en offrirez une offrande élevée à l'Éternel, la dîme de la dîme.

27 Et votre offrande élevée vous sera comptée comme le blé [prélevé] de l'aire de battage, et comme l'abondance [du vin nouveau prélevé] du pressoir.

28 Ainsi, vous aussi, vous offrirez une offrande élevée à l'Éternel, de toutes vos dîmes que vous prendrez de la part des fils d'Israël. Et vous en donnerez l'offrande élevée de l'Éternel à Aaron le sacrificateur.

29 De toutes les choses qui vous sont données, vous offrirez toute l'offrande élevée de l'Éternel. De tout le meilleur¹, [vous offrirez] la partie sanctifiée."

— ¹ littéralement : De toute sa graisse.

30 Et tu leur diras : "Quand vous en aurez offert le meilleur¹ [en offrande élevée], alors cela sera compté aux Lévites comme le produit de l'aire de battage et comme le produit du pressoir.

— ¹ littéralement : sa graisse.

31 Et vous le mangerez en tout lieu, vous et vos maisons, car c'est votre salaire pour¹ votre service à la Tente de la rencontre.

— ¹ littéralement : en échange de.

32 Et vous ne porterez pas de péché à son sujet quand vous en aurez offert le meilleur¹. Et vous ne profanerez pas les choses saintes des fils d'Israël, et vous ne mourrez pas." »

— ¹ littéralement : sa graisse.

*

La génisse rousse et l'eau de purification

19 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant :

2 « Voici le statut de la loi que l'Éternel a prescrit, en disant : Parle aux fils d'Israël et qu'ils t'amènent une génisse rousse, sans tare, qui n'ait aucun défaut corporel, [et] qui n'ait pas porté le joug.

3 Et vous la donnerez à Éléazar le sacrificateur, et il la mènera hors du camp, et on l'égorgera devant lui.

4 Puis Éléazar le sacrificateur prendra du sang de la génisse¹ avec son doigt, et fera aspersion¹ de son sang sept fois, droit devant la Tente de la rencontre.

— ¹ littéralement : de son sang. — ² faire aspersion (ici et versets 18, 19, 21) : comme en Lévit. 4:6.

5 Et l'on brûlera la génisse sous ses yeux ; on brûlera sa peau, et sa chair, et son sang, avec ses excréments.

6 Puis le sacrificateur prendra du bois de cèdre, et de l'hysope, et de l'écarlate, et il les jettera au milieu du feu où brûle la génisse.

7 Et le sacrificateur lavera ses vêtements et lavera¹ son corps² dans l'eau, et après cela, il entrera dans le camp. Et le sacrificateur sera impur jusqu'au soir.

— ¹ littéralement : baignera. — ² littéralement : sa chair.

8 Et celui qui l'aura brûlée lavera ses vêtements dans l'eau, et lavera¹ son corps² dans l'eau, et il sera impur jusqu'au soir.

— ¹ littéralement : baignera. — ² littéralement : sa chair.

9 Puis un homme pur ramassera la cendre de la génisse, et la déposera hors du camp dans un lieu pur. Et elle sera gardée pour la communauté des fils d'Israël, pour [faire] l'eau de purification¹. C'est un sacrifice pour le péché.

— ¹ littéralement : les eaux de l'impureté.

10 Et celui qui aura ramassé la cendre de la génisse lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir. Et ce sera un statut perpétuel pour les fils d'Israël et pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.

11 « Celui qui aura touché un mort, le cadavre d'un homme, quel qu'il soit, sera impur sept jours.

12 Il se purifiera¹ avec cette eau² le troisième jour, et le septième jour il sera pur. Mais s'il ne se purifie pas le troisième jour, alors il ne sera pas pur le septième jour.

— ¹ littéralement : purifier du péché ; ici, et versets 13, 17, 19, 20. — ² littéralement : avec cela.

13 Quiconque aura touché un mort, le cadavre d'un homme qui est mort, et ne se sera pas purifié, a rendu impur le Tabernacle de l'Éternel. Alors cette personne sera retranchée d'Israël, car l'eau de purification¹ n'a pas été répandue² sur elle. Elle sera impure, son impureté est encore sur elle.

— ¹ littéralement : les eaux de l'impureté. — ² répandre ou faire aspersion : comme en 18:17.

14 « Voici la loi, lorsqu'un homme meurt dans une tente. Quiconque entre dans la tente, et tout ce qui est dans la tente, sera impur sept jours.

15 Et tout récipient découvert, sur lequel il n'y a pas de couvercle attaché, sera impur.

16 Et quiconque touchera dans les¹ champs [un homme] qui aura été tué par l'épée, ou un mort, ou un ossement d'homme, ou une tombe, sera impur sept jours.

— ¹ littéralement : sur la face des.

17 Alors on prendra, pour l'homme impur, de la cendre¹ de ce qui a été brûlé en sacrifice pour le péché, et l'on mettra dessus de l'eau vive dans un vase.

— ¹ littéralement : poussière.

18 Et un homme pur prendra de l'hysope, et la trempera dans l'eau, et en fera aspersion sur la tente, et sur tous les ustensiles, et sur les personnes qui sont là, et sur celui qui aura touché l'ossement, ou l'homme tué¹, ou le mort, ou la tombe.

— ¹ littéralement : transpercé.

19 Et l'homme pur fera aspersion sur l'homme impur le troisième jour et le septième jour, et il le purifiera le septième jour. Puis il lavera ses vêtements, et se lavera¹ dans l'eau, et le soir il sera pur.

— ¹ littéralement : se baignera.

20 « Mais si l'homme qui est impur ne se purifie pas, alors cette personne sera retranchée du milieu de l'assemblée, car il a rendu impur le sanctuaire de l'Éternel. L'eau de purification¹ n'a pas été répandue² sur lui, il est impur.

— ¹ littéralement : les eaux de l'impureté. — ² répandre ou faire aspersion ; comme en 18:17.

21 Et ce sera pour eux un statut perpétuel. Et celui qui aura fait aspersion avec l'eau de purification¹ lavera ses vêtements, et celui qui aura touché l'eau de purification¹ sera impur jusqu'au soir.

— ¹ littéralement : les eaux de l'impureté.

22 Et tout ce que l'homme impur aura touché sera impur ; et la personne qui l'aura touché sera impure jusqu'au soir. »

*

Mort de Miriam

20 Et les fils d'Israël, toute la communauté, vinrent au désert de Tsin le premier mois, et le peuple habita à Kadès. Et Miriam mourut là et y fut enterrée.¹

— ¹ date : 1452 av. J.-C.

Les eaux de Mériba

2 Or il n'y avait pas d'eau pour la communauté ; alors ils s'attroupèrent contre Moïse et contre Aaron.

3 Et le peuple contesta avec Moïse, et ils parlèrent, en disant : « Ah ! si seulement nous avions péri quand nos frères ont péri devant l'Éternel !

4 Et pourquoi avez-vous amené l'assemblée de l'Éternel dans ce désert pour y mourir, nous et nos bêtes ?

5 Et pourquoi nous avez-vous fait monter d'Égypte pour nous amener dans ce mauvais lieu ? Ce n'est pas un lieu où l'on puisse semer ; [on n'y trouve] ni figuiers, ni vignes, ni grenadiers, et il n'y a pas d'eau pour boire. »

6 Alors Moïse et Aaron, [s'éloignant] de l'assemblée, vinrent à l'entrée de la Tente de la rencontre, et ils tombèrent sur leurs faces. Et la gloire de l'Éternel leur apparut.

7 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

8 « Prends le bâton, et réunis la communauté, toi et Aaron ton frère, et vous parlerez au rocher, sous leurs yeux, et il donnera son eau. Et tu leur feras sortir de l'eau du rocher, et tu donneras à boire à la communauté et à leurs bêtes. »

9 Et Moïse prit le bâton qui était devant l'Éternel, comme il le lui avait commandé.

10 Puis Moïse et Aaron réunirent l'assemblée devant le rocher, et il leur dit : « Écoutez donc, rebelles ! Est-ce que nous vous ferons sortir de l'eau de ce rocher ? »

11 Et Moïse leva la main et frappa le rocher avec son bâton, deux fois. Et il en sortit de l'eau en abondance, et la communauté but, ainsi que leurs bêtes.

12 Mais l'Éternel dit à Moïse et à Aaron : « Parce que vous ne m'avez pas cru, pour me sanctifier aux yeux des fils d'Israël, à cause de cela vous n'introduirez pas cette assemblée dans le pays que je leur ai donné. »

13 Ce sont là les eaux de Meriba¹ où les fils d'Israël contestèrent avec l'Éternel ; et il se sanctifia en eux.

— ¹ Meriba : querelle, contestation.

*

Refus d'Édom de laisser passer le peuple

14 Et Moïse envoya de Kadès des messagers au roi d'Édom, [pour lui dire] : « Ainsi parle ton frère Israël : Tu sais, toi, toutes les difficultés que nous avons rencontrées.

15 Nos pères descendirent en Égypte, et nous avons habité longtemps en Égypte, et les Égyptiens nous ont maltraités, nous et nos pères.

16 Et nous avons crié vers l'Éternel, et il a entendu notre voix, et a envoyé un ange, et nous a fait sortir d'Égypte. Et voici, nous sommes à Kadès, ville [située] à l'extrémité de ton territoire.

17 Que nous passions, je te prie, par ton pays. Nous ne passerons pas dans les champs ni dans les vignes, et nous ne boirons pas de l'eau des puits. Nous marcherons sur le chemin du roi, nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons traversé ton territoire. »

18 Mais Édom lui dit : « Tu ne passeras pas chez moi, sinon je sortirai à ta rencontre avec l'épée. »

19 Et les fils d'Israël lui dirent : « Nous monterons par la route, et si nous buvons de ton eau, moi et mon bétail, j'en donnerai le prix. Je passerai seulement avec mes pieds, rien d'autre. »

20 Mais Édom¹ dit : « Tu ne passeras pas. » Et Édom sortit à sa rencontre avec un peuple nombreux et une main forte.

— ¹ littéralement : il.

21 Et Édom refusa de laisser passer Israël sur son territoire. Alors Israël se détourna de lui.

*

Mort d'Aaron

22 Et ils partirent de Kadès, et les fils d'Israël, toute la communauté, vinrent au mont Hor.

23 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, au mont Hor, à la frontière du pays d'Édom, en disant :

24 « Aaron sera recueilli vers son peuple, car il n'entrera pas dans le pays que j'ai donné aux fils d'Israël, parce que vous avez été rebelles à mon commandement, aux eaux de Meriba¹.

— ¹ Meriba : querelle, contestation.

25 Prends Aaron et Éléazar son fils, et fais-les monter sur le mont Hor.

26 Et retire à Aaron ses vêtements, et tu en revêtiras Éléazar son fils. Et Aaron sera recueilli, et il mourra là. »

27 Alors Moïse fit comme l'Éternel l'avait commandé, et ils montèrent sur le mont Hor sous les yeux de toute la communauté.

28 Et Moïse retira à Aaron ses vêtements et en revêtit Éléazar son fils. Et Aaron mourut là, au sommet de la montagne. Puis Moïse et Éléazar descendirent de la montagne.

29 Et toute la communauté vit qu'Aaron avait expiré, et toute la maison d'Israël pleura Aaron pendant 30 jours.

*

Victoire du peuple sur le roi d'Arad

21 Or le Cananéen, le roi d'Arad, qui habitait le Néguev¹, entendit qu'Israël venait par le chemin d'Atharim². Et il combattit Israël, et lui emmena des prisonniers.

— ¹ nom de la contrée située au sud de Juda, vers le désert. — ² selon quelques-uns : des Espions.

2 Et Israël fit un vœu à l'Éternel, et dit : « Si tu livres ce peuple entre mes mains, alors je détruirai entièrement ses villes. »

3 Alors l'Éternel écouta la voix d'Israël, et [lui] livra les Cananéens. Et il les détruisit entièrement, ainsi que leurs villes. Et on appela ce lieu du nom de Horma¹.

— ¹ Horma : entière destruction, anathème.

Les serpents brûlants – Le serpent de bronze

4 Puis ils partirent du mont Hor, par le chemin de la mer Rouge, pour contourner le pays d'Édom. Mais le cœur du peuple s'impatienta en chemin.

5 Et le peuple parla contre Dieu et contre Moïse : « Pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Égypte pour mourir dans le désert ? Car il n'y a pas de pain, et il n'y a pas d'eau, et notre âme est dégoûtée de ce pain misérable. »

6 Alors l'Éternel envoya parmi le peuple des serpents brûlants, et ils mordirent le peuple. Et parmi ceux d'Israël, il mourut un grand peuple.

7 Et le peuple vint à Moïse, et dit : « Nous avons péché, car nous avons parlé contre l'Éternel et contre toi. Prie l'Éternel qu'il retire les serpents de dessus nous. » Et Moïse pria pour le peuple.

8 Alors l'Éternel dit à Moïse : « Fais-toi un [serpent] brûlant, et mets-le sur une perche. Et il arrivera, pour quiconque aura été mordu, et le regardera¹, qu'alors il vivra. »

— ¹ ici, littéralement : verra.

9 Et Moïse fit un serpent en bronze, et le mit sur une perche. Et si un homme était mordu par un serpent et regardait attentivement le serpent de bronze, alors il arrivait qu'il vivait.

Trajet du peuple jusqu'au sommet du Pisga

10 Et les fils d'Israël partirent et dressèrent leur camp à Oboth.

11 Puis ils partirent d'Oboth et dressèrent leur camp à Ijim-Abarim¹, dans le désert qui est en face de Moab, vers le soleil levant.

— ¹ ou : aux monceaux d'Abarim.

12 De là ils partirent et dressèrent leur camp dans la vallée¹ de Zéred.

— ¹ ou : au torrent.

13 De là ils partirent et dressèrent leur camp de l'autre côté de l'Arnon, qui est dans le désert, en sortant du territoire des Amoréens. Car l'Arnon est la frontière de Moab, entre Moab et les Amoréens.

14 C'est pourquoi il est dit dans le livre des Guerres de l'Éternel :

« Vaheb en Supha, et les rivières¹ de l'Arnon,

— ¹ ailleurs : torrents.

15 Et le cours des rivières¹, qui s'étend vers l'habitation d'Ar,

Et qui s'appuie sur la frontière de Moab. »

— ¹ ailleurs : torrents.

16 Et de là [ils vinrent] à Beër¹. C'est là le puits au sujet duquel l'Éternel avait dit à Moïse : « Rassemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau. »

— ¹ Beër : puits.

17 Alors Israël chanta ce cantique :

Monte, puits ! Chantez pour lui !

18 Puits que des princes ont creusé, que les notables du peuple ont creusé avec le bâton de commandement¹, avec leurs bâtons ! »

Et du désert, [ils vinrent] à Matthana ;

— ¹ plusieurs lisent : avec le législateur.

19 et de Matthana, à Nakhaliel ; et de Nakhaliel, à Bamoth ;

20 et de Bamoth, à la vallée qui est dans les champs de Moab, au sommet du Pisga qui domine la surface du désert.¹

— ¹ date : 1452 av. J.-C.

Victoires du peuple sur les rois Sihon et Og

21 Et Israël envoya des messagers à Sihon, roi des Amoréens, en disant :

22 « Laisse-moi passer par ton pays ! Nous ne nous détournerons pas dans les champs ni dans les vignes. Nous ne boirons pas de l'eau des puits. Nous marcherons sur le chemin du roi, jusqu'à ce que nous ayons traversé ton territoire. »

23 Mais Sihon ne permit pas à Israël de passer par son territoire. Et Sihon rassembla tout son peuple, et sortit à la rencontre d'Israël, au désert, et il vint à Jahats et combattit Israël.

24 Alors Israël le frappa par le tranchant de l'épée, et il prit possession de son pays depuis l'Arnon jusqu'au Jabbok, jusqu'aux fils d'Ammon. Car la frontière des fils d'Ammon était fortifiée.

25 Et Israël prit toutes ces villes, et Israël habita dans toutes les villes des Amoréens, à Hesbon et dans tous les villages qui en dépendent¹.

— ¹ littéralement : toutes ses filles.

26 Car Hesbon était la ville de Sihon, roi des Amoréens. Et il avait fait la guerre au précédent roi de Moab, et avait pris de sa main tout son pays jusqu'à l'Arnon.

27 C'est pourquoi les poètes disent :

« Venez à Hesbon ! Que la ville de Sihon soit construite et établie !

28 Car un feu est sorti de Hesbon, une flamme de la cité de Sihon. Il a dévoré Ar de Moab, les seigneurs des hauts lieux de l'Arnon¹.

— ¹ ou : seigneurs de Bamoth-Arnon.

29 Malheur à toi, Moab ! Tu es perdu, peuple de Kemosh ! Il a fait de ses fils des réfugiés, et il a livré ses filles à la captivité – à Sihon, roi des Amoréens.

30 Et nous avons lancé [nos flèches] contre eux. Hesbon a péri jusqu'à Dibon, et nous avons semé la dévastation jusqu'à Nophakh, jusqu'à Médeba. »

31 Alors Israël habita dans le pays des Amoréens.

32 Et Moïse envoya [des espions] reconnaître Jahzer. Et ils prirent les villages qui en dépendent¹, et en dépossédèrent les Amoréens qui y étaient.

— ¹ littéralement : ses filles.

33 Puis ils se détournèrent et montèrent par le chemin de Basan. Alors Og, le roi de Basan, sortit à leur rencontre, lui et tout son peuple, à Édréhi, pour livrer bataille.

34 Et l'Éternel dit à Moïse : « Ne le crains pas, car je l'ai livré entre tes mains, lui et tout son peuple et son pays. Et tu lui feras comme tu as fait à Sihon, roi des Amoréens, qui habitait à Hesbon. »

35 Et ils le frappèrent, lui et ses fils et tout son peuple, jusqu'à ne pas lui laisser un survivant. Et ils prirent possession de son pays.

*

Balak, roi de Moab, fait appel au devin Balaam pour maudire Israël

22 Et les fils d'Israël partirent et dressèrent leur camp dans les plaines de Moab, de l'autre côté¹ du Jourdain, [en face] de Jéricho.

— ¹ c.-à-d. : le côté est ; le mot est employé pour les deux côtés du Jourdain ; voir 32:19.

2 Or Balak, fils de Tsiapor, vit tout ce qu'Israël avait fait aux Amoréens.

3 Et Moab eut très peur du peuple, car il était nombreux. Et Moab fut dans l'effroi¹ à cause des fils d'Israël.

— ¹ avec l'idée d'aversion ; comme en Exode 1:12.

4 Et Moab dit aux anciens de Madian : « Maintenant, cette multitude¹ dévorera tout ce qui est autour de nous, comme le bœuf broute l'herbe des champs. » Or Balak, fils de Tsiapor, était roi de Moab en ce temps-là.

— ¹ littéralement : l'assemblée.

5 Alors il envoya des messagers à Balaam, fils de Béor, à Pethor, qui est sur le fleuve, dans le pays¹ des fils de son peuple, pour l'appeler et lui dire : « Voici, un peuple est sorti d'Égypte, voici, il couvre le dessus² du pays, et il habite en face de moi.

— ¹ ou : sur le fleuve du pays. — ² littéralement : l'œil.

6 Et maintenant, viens, je te prie, maudis-moi ce peuple, car il est plus puissant que moi. Peut-être pourrai-je le frapper et le chasser du pays, car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis est maudit. »

7 Et les anciens de Moab et les anciens de Madian s'en allèrent, ayant le salaire de la divination dans leurs mains. Et ils vinrent à Balaam, et lui rapportèrent les paroles de Balak.

8 Et Balaam¹ leur dit : « Passez la nuit ici, cette nuit, et je vous rapporterai la parole, selon ce que l'Éternel m'aura dit. » Et les seigneurs² de Moab restèrent avec Balaam.

— ¹ littéralement : il. — ² seigneurs, ici et dans tous ces chapitres ; ailleurs : chefs.

9 Or Dieu vint à Balaam, et dit : « Qui sont ces hommes [que tu as] chez toi ? »

10 Et Balaam dit à Dieu : « Balak, fils de Tsiapor, roi de Moab, [les] a envoyés vers moi, [pour me dire] :

11 "Voici, un peuple est sorti d'Égypte, et il couvre le dessus¹ du pays. Viens maintenant, maudis-le-moi ! Peut-être pourrai-je le combattre et le chasser." »

— ¹ littéralement : l'œil.

12 Et Dieu dit à Balaam : « Tu n'iras pas avec eux, [et] tu ne maudiras pas le peuple, car il est béni. »

13 Et Balaam se leva le matin, et dit aux seigneurs de Balak : « Allez dans votre pays, car l'Éternel refuse de me laisser aller avec vous. »

14 Et les seigneurs de Moab se levèrent, et s'en allèrent vers Balak, et dirent : « Balaam a refusé de venir avec nous. »

15 Alors Balak envoya encore des seigneurs, plus nombreux et plus considérés que ceux-là.

16 Et ils vinrent à Balaam, et lui dirent : « Ainsi a dit Balak, fils de Tsippor : "Je te prie, ne te laisse pas empêcher de venir à moi.

17 Car je te comblerai d'honneurs, et tout ce que tu me diras, je le ferai. Viens donc, je te prie, maudis-moi ce peuple !" »

18 Alors Balaam répondit et dit aux serviteurs de Balak : « Même si Balak me donnait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser le commandement de l'Éternel mon Dieu pour faire une chose, petite ou grande.

19 Et maintenant, je vous prie, restez ici, vous aussi, cette nuit, et je saurai ce que l'Éternel aura de plus à me dire. »

20 Et Dieu vint de nuit à Balaam, et lui dit : « Puisque ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-toi, va avec eux, mais tu feras seulement ce¹ que je te dirai. »

— ¹ littéralement : la parole.

21 Et Balaam se leva le matin, et sella son ânesse, et s'en alla avec les seigneurs de Moab.

L'ânesse de Balaam voit plus clairement que lui

22 Mais la colère de Dieu s'enflamma tandis qu'il s'en allait. Et l'Ange de l'Éternel se plaça sur le chemin pour s'opposer¹ à lui. Et Balaam² était monté sur son ânesse, et ses deux jeunes hommes étaient avec lui.

— ¹ littéralement : en adversaire. — ² littéralement : il.

23 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel se tenant sur le chemin, son épée nue¹ dans sa main. Alors l'ânesse se détourna du chemin et alla dans les champs. Et Balaam frappa l'ânesse pour la ramener sur le chemin.

— ¹ littéralement : tirée.

24 Puis l'Ange de l'Éternel se tint sur un chemin creux, dans les vignes. Il y avait un mur d'un côté et un mur de l'autre.

25 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel, et elle se serra contre la muraille, et serra le pied de Balaam contre la muraille. Et il la frappa de nouveau.

26 Puis l'Ange de l'Éternel passa plus loin, et se tint dans un lieu étroit où il n'y avait pas de chemin pour se détourner à droite ou à gauche.

27 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel, et elle se coucha sous Balaam. Et la colère de Balaam s'enflamma, et il frappa l'ânesse avec le bâton.

28 Alors l'Éternel ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam : « Que t'ai-je fait pour que tu m'aies frappée ces trois fois ? »

29 Et Balaam dit à l'ânesse : « Parce que tu t'es moquée de moi. Si j'avais une épée dans ma main, certes, je te tuerais maintenant ! »

30 Et l'ânesse dit à Balaam : « Ne suis-je pas ton ânesse, sur laquelle tu montes depuis que je suis à toi jusqu'à ce jour ? Ai-je vraiment l'habitude de te faire ainsi ? » Et il dit : « Non ! »

31 Alors l'Éternel ouvrit les yeux de Balaam, et il vit l'Ange de l'Éternel se tenant sur le chemin avec son épée nue dans la main. Et il s'inclina et se prosterna le visage [contre terre]¹.

— ¹ littéralement : se prosterna sur son nez.

32 Et l'Ange de l'Éternel lui dit : « Pourquoi as-tu frappé ton ânesse ces trois fois ? Voici, moi, je suis sorti pour m'opposer à toi¹, car, devant moi, ce chemin mène à la ruine.

— ¹ littéralement : en adversaire.

33 Or l'ânesse m'a vu et s'est détournée devant moi ces trois fois. Si elle ne s'était pas détournée de moi, certes je t'aurais maintenant tué, et elle, je l'aurais laissée en vie. »

34 Et Balaam dit à l'Ange de l'Éternel : « J'ai péché, car je ne savais pas que tu t'étais placé à ma rencontre sur le chemin. Et maintenant, si cela est mauvais à tes yeux, je m'en retournerai. »

35 Mais l'Ange de l'Éternel dit à Balaam : « Va avec les hommes, mais tu rapporteras seulement ce¹ que je te dirai. » Et Balaam s'en alla avec les seigneurs de Balak.

— ¹ littéralement : la parole.

36 Or Balak entendit que Balaam venait, et il sortit à sa rencontre jusqu'à la ville de Moab¹, sur la frontière de l'Arnon qui est à l'extrémité du territoire.

— ¹ ou : jusqu'à Ir-Moab.

37 Et Balak dit à Balaam : « N'ai-je pas envoyé avec instance [des messagers] vers toi pour t'appeler ? Pourquoi n'es-tu pas venu à moi ? Ne puis-je vraiment pas te donner des honneurs ? »

38 Et Balaam dit à Balak : « Voici, je suis venu à toi. Maintenant, est-ce que je pourrai parler librement ? La parole que Dieu m'aura mise dans la bouche, je la dirai. »

39 Alors Balaam alla avec Balak, et ils arrivèrent à Kiriath-Hutsoth.

40 Puis Balak sacrifia du gros bétail et du petit bétail, et il en envoya à Balaam et aux seigneurs qui étaient avec lui.

41 Et il arriva, le matin, que Balak prit Balaam et le fit monter aux hauts lieux de Baal¹, et de là il vit l'extrémité du peuple.

— ¹ ou : à Bamoth-Baal.

Balaam bénit le peuple d'Israël

23 Et Balaam dit à Balak : « Bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. »

2 Alors Balak fit comme Balaam avait dit. Et Balak et Balaam offrirent un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

3 Puis Balaam dit à Balak : « Tiens-toi près de ton holocauste, et je m'en irai [plus loin]. Peut-être que l'Éternel viendra à ma rencontre, et ce qu'il m'aura fait voir, je te le rapporterai. » Et il s'en alla sur une hauteur dénudée.

4 Et Dieu vint à la rencontre de Balaam, et Balaam¹ lui dit : « J'ai préparé sept autels, et j'ai offert un taureau et un bélier sur [chaque] autel. »

— ¹ littéralement : il.

5 Alors l'Éternel mit une parole dans la bouche de Balaam, et il dit : « Retourne vers Balak, et tu parleras ainsi. »

6 Et il s'en retourna vers Balak¹. Et voici, il se tenait près de son holocauste, lui et tous les seigneurs de Moab.

— ¹ littéralement : lui.

7 Alors Balaam¹ prononça son discours sentencieux, et dit :

« Balak, roi de Moab, m'a fait venir d'Aram², des montagnes de l'Orient :
"Viens, maudis-moi Jacob ! Et viens, appelle la malédiction sur Israël !"

— ¹ littéralement : il. — ² c.-à-d. : la Syrie.

8 Comment maudirai-je ce que °Dieu n'a pas maudit ? Et comment appellerai-je la malédiction quand l'Éternel ne menace pas ?

9 Car du sommet des rochers je le vois, et des hauteurs je le contemple.

Voici, c'est un peuple qui habitera seul, et il ne sera pas compté parmi les nations.

10 Qui peut compter la poussière de Jacob, et [dire] le nombre de la quatrième partie d'Israël ?

Que mon âme meure de la mort des hommes droits, et que ma fin soit comme la leur. »

11 Alors Balak dit à Balaam : « Que m'as-tu fait ? Je t'avais pris pour maudire mes ennemis, et voici, tu les as bénis expressément. »

12 Mais Balaam¹ répondit et dit : « Ne prendrai-je pas garde de dire ce que l'Éternel aura mis dans ma bouche ? »

— ¹ littéralement : il.

13 Et Balak lui dit : « Viens, je te prie, avec moi dans un autre lieu d'où tu pourras le voir. Tu n'en verras que l'extrémité, et tu ne le verras pas tout entier. Et de là maudis-le-moi ! »

14 Et il le conduisit au champ de Tsophim¹, au sommet du Pisga, et il bâtit sept autels, et offrit un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

— ¹ ou : des Sentinelles.

15 Puis Balaam¹ dit à Balak : « Tiens-toi ici près de ton holocauste, et moi, j'irai à la rencontre, là-bas. »

— ¹ littéralement : il.

16 Et l'Éternel vint à la rencontre de Balaam, et il mit une parole dans sa bouche, et il dit : « Retourne vers Balak, et tu parleras ainsi. »

17 Et Balaam¹ vint à Balak², et voici, il se tenait près de son holocauste, et les seigneurs de Moab [étaient] avec lui. Et Balak lui dit : « Qu'a dit l'Éternel ? »

— ¹ littéralement : il. — ² littéralement : lui.

18 Alors Balaam¹ prononça son discours sentencieux, et dit :

« Lève-toi, Balak, et écoute ! Prête-moi l'oreille, fils de Tsippor !

— ¹ littéralement : il.

19 °Dieu n'est pas un homme pour mentir ni un fils d'homme pour se repentir. Aura-t-il dit, et ne fera-t-il pas ? Et aura-t-il parlé, et ne l'accomplira-t-il pas ?

20 Voici, j'ai reçu [mission] de bénir ; car Dieu¹ a béni, et je ne le ferai pas revenir [sur sa décision].

— ¹ littéralement : il.

21 Il n'a pas observé¹ d'iniquité en Jacob, ni n'a vu d'injustice en Israël. L'Éternel son Dieu est avec lui, et un chant de triomphe royal est au milieu de lui.

— ¹ littéralement : regarder attentivement.

22 °Dieu les a fait sortir d'Égypte ; il a comme¹ la force² des buffles.

— ¹ ou : Il est pour lui comme (en rapportant « il » à Dieu) ; ici et en 24:8. — ² littéralement : les cornes ; selon quelques-uns : la rapidité ; ici et en 24:8.

23 Car il n'y a pas de présage contre¹ Jacob ni de divination contre¹ Israël. Selon ce temps² il sera dit de Jacob et d'Israël : "Qu'est-ce que °Dieu a fait ?"

— ¹ ou : en. — ² le temps présent (à la fin de la traversée du désert) ; « selon » en fait un principe général.

24 Voici, le peuple se lèvera comme une lionne, et se dressera comme un lion. Il ne se couchera pas avant d'avoir mangé la proie, et bu le sang des blessés à mort. »

25 Et Balak dit à Balaam : « Si tu ne peux pas le maudire, au moins ne le bénis pas ! »

26 Mais Balaam répondit et dit à Balak : « Ne t'ai-je pas parlé, en disant : "Tout ce que l'Éternel dira, je le ferai" ? »

27 Et Balak dit à Balaam : « Viens donc, je te conduirai à un autre lieu. Peut-être sera-t-il bon¹ aux yeux de Dieu que de là tu le maudisses pour moi. »

— ¹ ici, littéralement : juste, droit.

28 Alors Balak conduisit Balaam au sommet du Péor qui domine la surface du désert.

29 Et Balaam dit à Balak : « Bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. »

30 Et Balak fit comme Balaam avait dit, et il offrit un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

Balaam bénit encore le peuple, et annonce l'avenir glorieux d'Israël

24 Et Balaam vit qu'il était bon aux yeux de l'Éternel de bénir Israël, et il n'alla pas, comme les autres fois, à la recherche¹ de présages, mais il tourna son visage vers le désert.

— ¹ littéralement : rencontre.

2 Et Balaam leva les yeux et vit Israël habitant [dans ses tentes], selon ses tribus. Et l'Esprit de Dieu fut sur lui.

3 Alors il prononça son discours sentencieux, et dit :

« Balaam, fils de Béor, déclare¹, et l'homme qui a l'œil ouvert déclare¹ :

— ¹ déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle.

4 Celui qui entend les paroles de °Dieu, qui voit la vision du Tout-Puissant¹, qui tombe et qui a les yeux ouverts, déclare² :

— ¹ hébreu : Shaddaï. — ² déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle.

5 Que tes tentes sont belles, ô Jacob ! et tes habitations, ô Israël !

6 Elles s'étendent comme des vallées, comme des jardins près d'un fleuve, comme des aloès que l'Éternel a plantés, comme des cèdres près des eaux.

7 L'eau coulera de ses seaux, et sa semence sera au milieu de grandes eaux.

Et son roi sera élevé au-dessus d'Agag, et son royaume sera exalté.

8 °Dieu l'a fait sortir d'Égypte ; il a comme¹ la force² des buffles. Il dévorera les nations, ses ennemis ; il brisera³ leurs os et les frappera de ses flèches⁴.

— ¹ ou : Il est pour lui comme (en rapportant « il » à Dieu) ; ici et 23:22. — ² littéralement : les cornes ; selon quelques-uns : rapidité ; ici et 23:22. — ³ ou : rongera. — ⁴ ou : brisera leurs flèches.

9 Il s'est courbé, il s'est couché comme un lion et comme une lionne : qui le fera lever ? Bénis [soient] ceux qui te bénissent, et maudits [soient] ceux qui te maudissent. »

10 Alors la colère de Balak s'enflamma contre Balaam, et il frappa des mains. Et Balak dit à Balaam : « C'est pour maudire mes ennemis que je t'ai appelé, et voici, tu les as bénis expressément ces trois fois.

11 Et maintenant, fuis dans ton pays¹ ! J'avais dit que je te comblerais d'honneurs, et voici, l'Éternel t'a empêché d'en recevoir. »

— ¹ littéralement : lieu.

12 Mais Balaam dit à Balak : « N'ai-je pas aussi parlé à tes messagers que tu as envoyés vers moi, en disant :

13 "Même si Balak me donnait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser le commandement de l'Éternel pour faire de mon propre mouvement¹ du bien ou du mal. Ce que l'Éternel dira, je le dirai" ?

— ¹ littéralement : cœur.

14 Et maintenant, voici, je m'en vais vers mon peuple. Viens, je t'avertirai de ce que ce peuple fera à ton peuple à la fin des jours. »

15 Alors il prononça son discours sentencieux, et dit :

« Balaam, fils de Béor, déclare¹, et l'homme qui a l'œil ouvert déclare¹ :

— ¹ déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle.

16 Celui qui entend les paroles de °Dieu, et qui possède¹ la connaissance du Très-Haut², qui voit la vision du Tout-Puissant³, qui tombe et qui a les yeux ouverts, déclare⁴ :

— ¹ littéralement : connaît. — ² hébreu : Élion. — ³ hébreu : Shaddaï. — ⁴ déclarer, dans le sens de la diction d'un oracle.

17 Je le verrai, mais pas maintenant ; je le regarderai, mais pas de près.

Une étoile surgira de Jacob, et un sceptre s'élèvera d'Israël, et transpercera les deux côtés¹ de Moab, et détruira tous les fils de Seth.

— ¹ littéralement : tempes.

18 Et Édom sera une possession, et Séhir sera une possession, [eux], ses ennemis. Et Israël agira avec puissance.

19 Et celui qui sortira de Jacob dominera, et il fera périr tout survivant de la ville. »

Balaam annonce la chute des ennemis d'Israël

20 Puis il vit Amalek, et prononça son discours sentencieux, et dit :

« Amalek était la première des nations, mais sa fin sera la destruction. »

21 Puis il vit les Kéniens, et il prononça son discours sentencieux, et dit :

« Ton habitation est stable, et tu as placé ton nid sur le rocher.

22 Toutefois le Kénien doit être détruit, jusqu'à ce qu'Assur t'emmène comme prisonnier. »

23 Puis il prononça son discours sentencieux, et dit :

« Malheur ! Qui vivra quand °Dieu fera¹ ces choses ?

— ¹ littéralement : établira.

24 Et des bateaux viendront de la côte de Kittim, et opprimeront Assur, et opprimeront Héber ; et lui aussi ira à la destruction. »

25 Puis Balaam se leva, et s'en alla, et s'en retourna dans son pays¹ ; et Balak aussi s'en alla de son côté².

— ¹ littéralement : lieu. — ² littéralement : alla par son chemin.

*

L'idolâtrie et la fornication du peuple d'Israël dans les plaines de Moab

25 Et Israël habitait à Sittim. Or le peuple commença à commettre la fornication avec les filles de Moab.

2 Et elles invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux, et le peuple mangea et se prosterna devant leurs dieux.

3 Et Israël s'attacha à Baal-Péor¹, et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël.

— ¹ ou : au Baal de Péor.

4 Alors l'Éternel dit à Moïse : « Prends tous les chefs du peuple, et fais-les pendre devant l'Éternel, en face du soleil, afin que l'ardeur de la colère de l'Éternel se détourne d'Israël. »

5 Et Moïse dit aux juges d'Israël : « Que chacun de vous tue [ceux de] ses hommes qui se sont attachés à Baal-Péor¹. »

— ¹ ou : au Baal de Péor.

6 Et voici, un homme des fils d'Israël vint amener vers ses frères une Madianite, sous les yeux de Moïse, et sous les yeux de toute la communauté des fils d'Israël qui pleuraient à l'entrée de la Tente de la rencontre.

7 Alors Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, voyant [cela], se leva du milieu de la communauté, et prit un javelot dans sa main.

8 Et il suivit l'homme d'Israël à l'intérieur de la tente, et il les transperça tous les deux, l'homme d'Israël et la femme, par le¹ bas-ventre. Et le fléau s'arrêta parmi² les fils d'Israël.

— ¹ littéralement : son. — ² littéralement : de dessus.

9 Or ceux qui moururent du fléau furent [au nombre de] 24 000.

10 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

11 « Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, a détourné ma fureur des¹ fils d'Israël, étant jaloux de ma jalousie au milieu d'eux. Ainsi, je n'ai pas exterminé les fils d'Israël dans ma jalousie.

— ¹ littéralement : de dessus les.

12 C'est pourquoi tu diras : "Voici, je lui donne mon alliance de paix."

13 Et ce sera une alliance de sacrificature perpétuelle, pour lui et pour sa descendance après lui, parce qu'il a été jaloux pour son Dieu, et a fait propitiation pour les fils d'Israël. »

14 Or le nom de l'homme d'Israël [qui fut] frappé – [celui] qui fut frappé avec la Madianite – était Zimri, fils de Salu, prince d'une maison paternelle des Siméonites.

15 Et le nom de la femme madianite qui fut frappée était Cozbi, fille de Tsur, chef de peuplade d'une maison paternelle en Madian.

16 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

17 « Serrez de près les Madianites et frappez-les !

18 Car eux vous ont serrés de près en vous séduisant par leurs ruses dans l'affaire de Péor et dans l'affaire de Cozbi, la fille d'un prince de Madian, leur sœur, qui a été frappée le jour du fléau [survenu] à cause de l'affaire de Péor. »

*

Second dénombrement dans les plaines de Moab

26 Et il arriva, après le fléau, que l'Éternel parla à Moïse et à Éléazar, fils d'Aaron le sacrificateur, en disant :

2 « Relevez la somme de toute la communauté des fils d'Israël, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, selon les maisons de leurs pères, tous ceux qui sont propres au service militaire en Israël. »

3 Et Moïse et Éléazar le sacrificateur leur parlèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho, en disant :

4 « [On fera le dénombrement] depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse et aux fils d'Israël, ceux qui sortirent du pays d'Égypte.¹ »

— ¹ ou : à Moïse. Les fils d'Israël qui sortirent du pays d'Égypte [furent] :

5 Ruben, le premier-né d'Israël. Les fils de Ruben : [de] Hénoc, la famille des Hénokites ; de Pallu, la famille des Palluites ;

6 de Hetsron, la famille des Hetsronites ; de Carmi, la famille des Carmites.

7 Ce sont là les familles des Rubénites. Et ceux qui furent dénombrés étaient 43 730 [hommes].

8 Et le fils de Pallu : Éliab ;

9 et les fils d'Éliab : Nemuel, et Dathan, et Abiram. C'est ce Dathan et cet Abiram, des délégués¹ de la communauté, qui se soulevèrent contre Moïse et contre Aaron dans la communauté de Coré, lorsqu'ils se soulevèrent contre l'Éternel.

— ¹ littéralement : des convoqués ; c.-à-d. : ceux qui étaient habituellement appelés pour s'occuper des affaires de la communauté.

10 Et la terre ouvrit sa bouche et les engloutit, ainsi que Coré quand mourut la communauté lorsque le feu dévora les 250 hommes. Et ils servirent d'exemple¹.

— ¹ littéralement : ils furent pour étendard.

11 Mais les fils de Coré ne moururent pas.

12 Les fils de Siméon, selon leurs familles : de Nemuel, la famille des Nemuélites ; de Jamin, la famille des Jaminites ; de Jakin, la famille des Jakinites ;

13 de Zérakh, la famille des Zarkhites ; de Saül, la famille des Saülites.

14 Ce sont là les familles des Siméonites, [soit] 22 200 [hommes].

15 Les fils de Gad, selon leurs familles : de Tsephon, la famille des Tsephonites ; de Haggui, la famille des Hagguites ; de Shuni, la famille des Shunites ;

- 16 d'Ozni, la famille des Oznites ; d'Éri, la famille des Érites ;
 17 d'Arod, la famille des Arodites ; d'Areéli, la famille des Areélites.
 18 Ce sont là les familles des fils de Gad, selon leur dénombrement¹, [soit] 40 500 [hommes].
 — ¹ littéralement : leurs dénombrés ; partout ici.
- 19 Les fils de Juda : Er et Onan. Mais Er et Onan moururent dans le pays de Canaan.
 20 Et les fils de Juda, selon leurs familles étaient : de Shéla, la famille des Shélanites ; de Pérets, la famille des Partsites ; de Zérakh, la famille des Zarkhites.
 21 Et les fils de Pérets étaient : de Hetsron, la famille des Hetsronites ; de Hamul, la famille des Hamulites.
 22 Ce sont là les familles de Juda, selon leur dénombrement, [soit] 76 500 [hommes].
- 23 Les fils d'Issacar, selon leurs familles : [de] Thola, la famille des Tholaïtes ; de Puva, la famille des Punites ;
 24 de Jashub, la famille des Jashubites ; de Shimron, la famille des Shimronites.
 25 Ce sont là les familles d'Issacar, selon leur dénombrement, [soit] 64 300 [hommes].
- 26 Les fils de Zabulon, selon leurs familles : de Séred, la famille des Sardites ; d'Élon, la famille des Élonites ; de Jakhleël, la famille des Jakhleélites.
 27 Ce sont là les familles des Zabulonites, selon leur dénombrement, [soit] 60 500 [hommes].
- 28 Les fils de Joseph, selon leurs familles : Manassé et Éphraïm.
 29 Les fils de Manassé : de Makir, la famille des Makirites ; et Makir engendra Galaad ; de Galaad, la famille des Galaadites.
 30 Voici les fils de Galaad : [d']Ihézer, la famille des Ihézerites ; de Hélek, la famille des Hélekites ;
 31 et [d']Asriel, la famille des Asriélites ; et [de] Sichem¹, la famille des Sichémites ;
 — ¹ hébreu : Shékem.
 32 et [de] Shemida, la famille des Shemidaïtes ; et [de] Hépher, la famille des Héphrites.
 33 Et Tselophkhad, fils de Hépher, n'eut pas de fils, mais seulement des filles. Et les noms des filles de Tselophkhad étaient Makhla et Noa, Hogla, Milca et Thirtsa.
 34 Ce sont là les familles de Manassé, et ceux qui furent dénombrés, [soit] 52 700 [hommes].
- 35 Voici les fils d'Éphraïm, selon leurs familles : de Shuthélakh, la famille des Shuthalkhites ; de Béker, la famille des Bacrites ; de Thakhan, la famille des Thakhanites.
 36 Et voici les fils de Shuthélakh : d'Éran, la famille des Éranites.
 37 Ce sont là les familles des fils d'Éphraïm, selon leur dénombrement, [soit] 32 500 [hommes]. Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.
- 38 Les fils de Benjamin, selon leurs familles : de Béla, la famille des Balites ; d'Ashbel, la famille des Ashbélites ; d'Akhiram, la famille des Akhiramites ;
 39 de Shephupham, la famille des Shuphamites ; de Hupham, la famille des Huphamites.
 40 Et les fils de Béla étaient Ard et Naaman. [D'Ard], la famille des Ardites, et de Naaman, la famille des Naamites.
 41 Ce sont là les fils de Benjamin, selon leurs familles ; et ceux qui furent dénombrés [étaient] 45 600 [hommes].
- 42 Voici les fils de Dan, selon leurs familles : de Shukham, la famille des Shukhamites. Ce sont là les familles de Dan, selon leurs familles.
 43 Toutes les familles des Shukhamites, selon leur dénombrement, [étaient] 64 400 [hommes].
- 44 Les fils d'Aser, selon leurs familles : de Jimna, la famille des Jimna ; de Jishvi, la famille des Jishvites ; de Beriha, la famille des Berihites.
 45 Pour les fils de Beriha : de Héber, la famille des Hébrites ; de Malkiel, la famille des Malkiélites.
 46 Et le nom de la fille d'Aser était Sérakh.
 47 Ce sont là les familles des fils d'Aser, selon leur dénombrement, [soit] 53 400 [hommes].
- 48 Les fils de Nephthali, selon leurs familles : de Jajtseël, la famille des Jajtseélites ; de Guni, la famille des Gunites ;
 49 de Jétser, la famille des Jitsrites ; de Shillem, la famille des Shillémites.
 50 Ce sont là les familles de Nephthali, selon leurs familles ; et ceux qui furent dénombrés [étaient] 45 400 [hommes].

51 Tels sont les fils d'Israël qui furent dénombrés, [soit] 601 730 [hommes].

52 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

53 « Le pays sera partagé à ceux-là en héritage, selon le nombre des personnes¹.

— ¹ littéralement : noms.

54 À ceux qui sont nombreux, tu augmenteras l'héritage, et à ceux qui sont peu nombreux, tu diminueras l'héritage. À chacun sera donné son héritage, en fonction [du nombre] de ceux qui ont été dénombrés.

55 Seulement, le pays sera partagé par le sort. Ils l'hériteront selon les noms des tribus de leurs pères.

56 Leur héritage sera partagé d'après [la décision du] sort, qu'ils soient en grand nombre ou en petit nombre.

57 Et voici les Lévites qui ont été dénombrés, selon leurs familles : de Guershon, la famille des Guershonites ; de Kehath, la famille des Kehathites ; de Merari, la famille des Merarites.

58 Voici les familles de Lévi : la famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Makhrites, la famille des Mushites, la famille des Corites¹. Et Kehath engendra Amram.

— ¹ hébreu : Korkhites.

59 Et le nom de la femme d'Amram était Jokébed, fille de Lévi, que Lévi eut de sa femme¹ en Égypte, et elle donna à Amram Aaron et Moïse et Miriam leur sœur.

— ¹ littéralement : d'elle.

60 Et à Aaron naquirent Nadab et Abihu, Éléazar et Ithamar.

61 Mais Nadab et Abihu moururent lorsqu'ils présentèrent un feu étranger devant l'Éternel.

62 Et les Lévites qui furent dénombrés¹, tous les hommes², étaient [au nombre de] 23 000, depuis l'âge d'un mois et au-dessus. Car ils ne furent pas dénombrés avec les fils d'Israël, parce qu'on ne leur donna pas d'héritage au milieu des fils d'Israël.

— ¹ littéralement : leurs dénombrés. — ² littéralement : mâles.

63 Tels sont ceux qui furent dénombrés par Moïse et Éléazar le sacrificateur, lesquels dénombrèrent les fils d'Israël dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho.

64 Et parmi ceux-là, il n'y avait aucun de ceux qui avaient été dénombrés par Moïse et Aaron le sacrificateur, quand ils dénombrèrent les fils d'Israël dans le désert du Sinaï.

65 Car l'Éternel avait dit d'eux : Ils mourront certainement dans le désert. Et il n'en resta pas un homme, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.

*

Les filles de Tselophkhad demandent une possession au milieu de leur parenté

27 Alors s'approchèrent les filles de Tselophkhad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph. Et voici les noms de ses filles : Makhla, Noa, et Hogla, et Milca, et Thirtsa.

2 Et elles se tinrent devant Moïse, et devant Éléazar le sacrificateur, et devant les princes et toute la communauté, à l'entrée de la Tente de la rencontre, et dirent :

3 « Notre père est mort dans le désert, et il n'était pas, lui, au milieu de la communauté de ceux qui se ligueront contre l'Éternel, dans la communauté de Coré ; mais il est mort pour son [propre] péché. Or il n'avait pas eu de fils.

4 Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille parce qu'il n'a pas eu de fils ? Donne-nous une possession au milieu des frères de notre père. »

5 Et Moïse apporta leur cause devant l'Éternel.

6 Alors l'Éternel parla à Moïse, en disant :

7 « Les filles de Tselophkhad ont bien parlé. Tu dois leur donner en héritage une possession au milieu des frères de leur père, et [c'est] à elles que tu feras passer l'héritage de leur père.

8 Et tu parleras aux fils d'Israël, en disant : "Quand un homme mourra sans avoir eu de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.

9 Et s'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.

10 Et s'il n'a pas de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père.

11 Et s'il n'y a pas de frères de son père, vous donnerez son héritage à son parent qui, de sa famille, lui est le plus proche, et il en prendra possession." Et ce sera pour les fils d'Israël un statut de droit¹, comme l'Éternel l'a commandé à Moïse. »

— ¹ ailleurs : jugement.

*

Josué est désigné comme successeur de Moïse

12 Et l'Éternel dit à Moïse : « Monte sur cette montagne des Abarim, et regarde le pays que j'ai donné aux fils d'Israël.

13 Tu le regarderas, et tu seras recueilli vers ton peuple, toi aussi, comme a été recueilli Aaron ton frère.

14 Car vous avez été rebelles à mon commandement, dans le désert de Tsin, lors de la contestation de la communauté, quand vous auriez dû me sanctifier sous leurs yeux à propos des eaux. Ce sont les eaux de Meriba¹ à Kadès, dans le désert de Tsin. »

— ¹ Meriba : querelle, contestation.

15 Et Moïse parla à l'Éternel, en disant :

16 « Que l'Éternel, le Dieu des esprits de toute chair, établisse sur la communauté un homme

17 qui sorte devant eux et entre devant eux, et qui les fasse sortir et les fasse entrer. Et que la communauté de l'Éternel ne soit pas comme un troupeau qui n'a pas de berger. »

18 Alors l'Éternel dit à Moïse : « Fais approcher de toi¹ Josué, fils de Nun, un homme en qui est l'Esprit, et pose ta main sur lui.

— ¹ littéralement : Prends pour toi.

19 Et tu le feras se tenir devant Éléazar le sacrificateur, et devant toute la communauté, et tu lui donneras des ordres sous leurs yeux.

20 Et tu mettras sur lui [une part] de ta gloire, afin que toute la communauté des fils d'Israël l'écoute.

21 Et il se tiendra devant Éléazar le sacrificateur, qui interrogera pour lui le jugement de l'Urim devant l'Éternel. À sa parole¹ ils sortiront, et à sa parole¹ ils entreront, lui et tous les fils d'Israël avec lui, toute la communauté. »

— ¹ littéralement : sa bouche.

22 Alors Moïse fit comme l'Éternel le lui avait commandé. Et il prit Josué et le fit se tenir devant Éléazar le sacrificateur et devant toute la communauté.

23 Et il posa ses mains sur lui, et lui donna des ordres, comme l'Éternel l'avait dit par l'intermédiaire¹ de Moïse.

— ¹ littéralement : par la main.

*

Lois concernant les sacrifices

L'holocauste journalier

28 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Ordonne aux fils d'Israël, et dis-leur : "Vous prendrez garde à me présenter, au temps fixé, mon offrande¹, mon pain, pour mes sacrifices consumés par le feu, dont l'odeur m'est agréable."

— ¹ hébreu : corban ; dérivé du verbe traduit par : présenter.

3 « Et tu leur diras : "Voici le sacrifice consumé par le feu que vous présenterez à l'Éternel : chaque jour, deux agneaux âgés d'un an, sans défaut, en holocauste continu.

4 Tu offriras l'un des agneaux le matin, et le 2^d agneau, tu l'offriras entre les 2 soirs,

5 avec, pour l'offrande de gâteau, un dixième d'épha¹ de fleur de farine pétrie avec un quart de hin² d'huile [d'olives] broyées.

— ¹ 1 épha = 22 litres environ. — ² 1 hin = 3,66 litres environ.

6 [C'est] l'holocauste continu qui a été offert sur le mont Sinaï, en odeur agréable, un sacrifice consumé par le feu pour l'Éternel.

7 Et sa libation sera d'un quart de hin pour un agneau ; tu verseras dans le lieu saint la libation de boisson forte à l'Éternel.

8 Puis tu offriras le 2^d agneau entre les 2 soirs. Tu l'offriras avec la même offrande de gâteau et la même libation que celles du matin, en sacrifice consumé par le feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

Lois concernant les sacrifices

L'holocauste du sabbat

9 « Et le jour du sabbat, [vous offrirez] 2 agneaux âgés d'un an, sans défaut, et deux dixièmes [d'épha] de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, et sa libation.

10 [C'est] l'holocauste du sabbat pour chaque sabbat, en plus de l'holocauste continu et de sa libation.

Lois concernant les sacrifices

Les sacrifices mensuels

11 « Et au commencement de vos mois, vous présenterez en holocauste à l'Éternel 2 jeunes taureaux, et un bélier, [et] 7 agneaux âgés d'un an, sans défaut ;

12 et trois dixièmes [d'épha] de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un taureau ; et deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour le bélier ;

13 et un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un agneau. [C'est] un holocauste d'odeur agréable, un sacrifice consumé par le feu pour l'Éternel.

14 Et leurs libations seront d'un demi-hin de vin pour un taureau, et d'un tiers de hin pour le bélier, et d'un quart de hin pour un agneau. C'est l'holocauste du mois, pour chaque mois¹, pour [tous] les mois de l'année.
— ¹ littéralement : du mois dans son mois.

15 Et l'on offrira à l'Éternel un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu et de sa libation.

Lois concernant les sacrifices

Les sacrifices de la Pâque et de la fête des Pains sans levain

16 « Et au 1^{er} mois, le 14^e jour du mois, [il y aura] la Pâque à l'Éternel.

17 Puis le 15^e jour de ce mois, [il y aura] la fête : on mangera pendant 7 jours des pains sans levain.

18 Le 1^{er} jour, il y aura une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage de service.

19 Et vous présenterez un sacrifice consumé par le feu, un holocauste à l'Éternel : 2 jeunes taureaux, et un bélier, et 7 agneaux âgés d'un an. Vous les prendrez¹ sans défaut.

— ¹ littéralement : vous les aurez.

20 Et leur offrande de gâteau sera de fleur de farine pétrie à l'huile ; vous en offrirez trois dixièmes [d'épha] pour un taureau, et deux dixièmes pour le bélier ;

21 tu en offriras un dixième par agneau, pour les 7 agneaux.

22 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.

23 Vous offrirez ces choses en plus de l'holocauste du matin, qui est l'holocauste continu.

24 Vous offrirez ces choses chaque jour, pendant 7 jours. [Ce sera] le pain du sacrifice consumé par le feu, d'odeur agréable à l'Éternel. On les offrira en plus de l'holocauste continu et de sa libation.

25 Puis le 7^e jour, vous aurez une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage de service.

Lois concernant les sacrifices

Les sacrifices de la fête des Semaines

26 « Et le jour des 1^{ers} fruits, quand vous présenterez une offrande nouvelle de gâteau à l'Éternel, à votre [fête des] Semaines, vous aurez une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage de service.

27 Et vous présenterez un holocauste en odeur agréable à l'Éternel, 2 jeunes taureaux, un bélier, 7 agneaux âgés d'un an.

28 Et leur offrande de gâteau [sera] de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes [d'épha] pour un taureau, deux dixièmes pour le bélier,

29 un dixième par agneau pour les 7 agneaux.

30 [Et vous offrirez] un bouc, afin de faire propitiation pour vous.

31 Vous les offrirez en plus de l'holocauste continu, et de son offrande de gâteau, et de leurs libations. Vous prendrez [des bêtes]¹ sans défaut.

— ¹ littéralement : ils seront pour vous.

Lois concernant les sacrifices

Les sacrifices de la fête des Trompettes

29 « Et au 7^e mois, le 1^{er} [jour] du mois, vous aurez une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage de service. Ce sera pour vous le jour du son éclatant [des trompettes].

2 Et vous offrirez un holocauste en odeur agréable à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, 7 agneaux âgés d'un an, sans défaut.

3 Et leur offrande de gâteau [sera] de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes [d'épha] pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,

4 et un dixième par agneau, pour les 7 agneaux.

5 Et [vous offrirez] un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous,

6 en plus de l'holocauste du mois, et de son offrande de gâteau, et de l'holocauste continu, et de son offrande de gâteau, et de leurs libations, selon leur ordonnance, en odeur agréable, un sacrifice consumé par le feu pour l'Éternel.

Lois concernant les sacrifices

Les sacrifices du jour des Propitiations

7 « Et le 10^e [jour] de ce 7^e mois, vous aurez une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes. Vous ne ferez aucun ouvrage.

8 Et vous présenterez à l'Éternel un holocauste d'odeur agréable, un jeune taureau, un bélier, 7 agneaux âgés d'un an. Vous les prendrez¹ sans défaut.

— ¹ littéralement : ils seront pour vous.

- 9 Et leur offrande de gâteau [sera] de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes [d'épha] pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,
10 un dixième par agneau pour les 7 agneaux.
11 [Et vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus du sacrifice pour le péché [offert] pour les propitiations, et de l'holocauste continu, et de son offrande de gâteau, et de leurs libations.

Lois concernant les sacrifices

Les sacrifices de la fête des Tabernacles

- 12 « Et le 15^e jour du 7^e mois, vous aurez une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage de service, et vous célébrerez une fête à l'Éternel pendant 7 jours.
13 Et vous présenterez un holocauste, un sacrifice consumé par le feu d'odeur agréable à l'Éternel, 13 jeunes taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an. Ils seront sans défaut.
14 Et leur offrande de gâteau [sera] de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes [d'épha] par taureau pour les 13 taureaux, deux dixièmes par bélier pour les 2 béliers,
15 et un dixième par agneau pour les 14 agneaux.
16 [Et vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau, et de sa libation.
- 17 « Puis le 2^e jour, [vous présenterez] 12 jeunes taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut,
18 et leur offrande de gâteau, et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance.
19 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, et de son offrande de gâteau, et de leurs libations.
- 20 « Puis le 3^e jour, [vous présenterez] 11 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut,
21 et leur offrande de gâteau, et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance.
22 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, et de son offrande de gâteau, et de sa libation.
- 23 « Puis le 4^e jour, [vous présenterez] 10 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut,
24 leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance.
25 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.
- 26 « Puis le 5^e jour, [vous présenterez] 9 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut,
27 et leur offrande de gâteau, et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance.
28 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, et de son offrande de gâteau, et de sa libation.
- 29 « Puis le 6^e jour, [vous présenterez] 8 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut,
30 et leur offrande de gâteau, et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance.
31 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau, et de sa libation.
- 32 « Puis le 7^e jour, [vous présenterez] 7 taureaux, 2 béliers, 14 agneaux âgés d'un an, sans défaut,
33 et leur offrande de gâteau, et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon leur ordonnance.
34 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, de son offrande de gâteau et de sa libation.
- 35 « Le 8^e jour, vous aurez une assemblée solennelle. Vous ne ferez aucun ouvrage de service.
36 Et vous présenterez un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'odeur agréable à l'Éternel, un taureau, un bélier, 7 agneaux âgés d'un an, sans défaut,
37 leur offrande de gâteau et leurs libations pour le taureau, pour le bélier et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance.

38 Et [vous présenterez] un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste continu, et de son offrande de gâteau, et de sa libation.

39 « Vous offrirez ces choses à l'Éternel dans vos jours solennels, en plus de vos vœux et de vos offrandes volontaires : vos holocaustes, et vos offrandes de gâteau, et vos libations, et vos sacrifices de prospérité. »

30 Et Moïse parla aux fils d'Israël selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse.

*

Lois sur les vœux

2 Et Moïse parla aux chefs des tribus des fils d'Israël, en disant : « Voici ce¹ que l'Éternel a commandé.

— ¹ littéralement : la parole.

3 Quand un homme aura fait un vœu à l'Éternel, ou quand il aura fait un serment qui lie son âme par un engagement, il ne reniera¹ pas sa parole. Il fera selon tout ce qui sera sorti de sa bouche.

— ¹ littéralement : rompra.

4 Et si une femme a fait un vœu à l'Éternel, et qu'elle se soit liée par un engagement dans la maison de son père, dans sa jeunesse,

5 et que son père ait entendu [parler de] son vœu et [de] son engagement par lequel elle a lié son âme, et que son père ait gardé le silence devant elle, alors tous ses vœux resteront valables¹, et tout engagement par lequel elle aura lié son âme restera valable¹.

— ¹ littéralement : debout ; ici et dans tout le passage.

6 Mais si son père la désavoue¹ le jour où il en a entendu parler, aucun de ses vœux et de ses engagements par lesquels elle a lié son âme ne restera valable. Et l'Éternel lui pardonnera, car son père l'a désavouée¹.

— ¹ littéralement : refuser, défendre.

7 Et si elle a un mari, et que ses vœux soient sur elle, ou qu'elle ait lié son âme par une parole échappée de ses lèvres,

8 et si son mari en a entendu [parler], et que le jour où il en a entendu [parler] il ait gardé le silence devant elle, alors ses vœux resteront valables, et ses engagements par lesquels elle aura lié son âme resteront valables.

9 Mais si, le jour où son mari en aura entendu [parler], il la désavoue et rompt son vœu qui est sur elle et la parole échappée de ses lèvres, par quoi elle avait lié son âme, alors l'Éternel lui pardonnera.

10 Mais le vœu d'une veuve ou d'une femme répudiée – tout ce par quoi elle aura lié son âme – restera valable pour elle.

11 « Et si une femme¹ a fait un vœu dans la maison de son mari, ou si elle a fait un serment qui lie son âme par un engagement,

— ¹ littéralement : elle.

12 et que son mari en ait entendu [parler], et ait gardé le silence devant elle, [et] ne l'ait pas désavouée, alors tous ses vœux resteront valables, et tout engagement par lequel elle aura lié son âme restera valable.

13 Mais si son mari les a expressément rompus le jour où il en a entendu [parler], [alors] rien de ce qui sera sorti de ses lèvres, vœu¹ ou engagement de son âme, ne restera valable. Son mari les a rompus, et l'Éternel lui pardonnera.

— ¹ littéralement : ses vœux.

14 Tout vœu et tout serment par lequel on s'engage à affliger son âme, son mari peut les valider et son mari peut les rompre.

15 Et si son mari se tait absolument devant elle, jour après jour, alors il aura validé tous ses vœux ou tous ses engagements qu'elle a pris sur elle. Il les a validés, car il a gardé le silence devant elle le jour où il en a entendu [parler].

16 Mais s'il les a expressément rompus après en avoir entendu [parler], alors il portera l'iniquité de sa femme¹. »

— ¹ littéralement : d'elle.

17 Tels sont les statuts que l'Éternel a prescrits à Moïse, entre un homme et sa femme, entre un père et sa fille, dans sa jeunesse [et] dans la maison de son père.

*

La vengeance d'Israël sur les Madianites

31 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Exécute la vengeance des fils d'Israël sur les Madianites, après quoi tu seras recueilli vers ton peuple. »

3 Et Moïse parla au peuple, en disant : « Équipez parmi vous des hommes pour l'armée, afin qu'ils marchent¹ contre Madian pour exécuter la vengeance de l'Éternel sur Madian.

— ¹ littéralement : qu'ils soient.

- 4 Vous enverrez à l'armée 1 000 [hommes] de chaque tribu, de toutes les tribus d'Israël. »
- 5 Et l'on choisit parmi les milliers d'Israël 1 000 [hommes] par tribu, [soit] 12 000 [hommes] équipés pour l'armée.
- 6 Et Moïse les envoya à l'armée, [soit] 1 000 [hommes] par tribu ; [il les envoya] à l'armée, eux et Phinéas, fils d'Éléazar le sacrificateur. Et il avait dans sa main les ustensiles du lieu saint¹ et² les trompettes au son éclatant.
— ¹ ou : les saints ustensiles. — ² ou : à savoir.
- 7 Alors ils firent la guerre à Madian, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse, et ils tuèrent tous les hommes¹.
— ¹ littéralement : mâles.
- 8 Et en plus de ces¹ victimes, ils tuèrent les rois de Madian, Évi, et Rékem, et Tsur, et Hur, et Réba, 5 rois de Madian. Et ils tuèrent par l'épée Balaam, fils de Béor.
— ¹ littéralement : leurs.
- 9 Et les fils d'Israël emmenèrent comme prisonnières les femmes de Madian et leurs enfants, et ils pillèrent tout leur bétail, et tous leurs troupeaux, et tous leurs biens.
- 10 Et ils brûlèrent par le feu toutes les villes de leurs habitations¹, et tous leurs campements.
— ¹ littéralement : leurs villes dans leurs habitations.
- 11 Puis ils emportèrent tout le butin et tout ce qu'ils avaient pris, les personnes et les bêtes.
- 12 Et ils amenèrent les prisonniers, et ce qu'ils avaient pris, et le butin, à Moïse, et à Éléazar le sacrificateur, et à la communauté des fils d'Israël, au camp, dans les plaines de Moab, qui sont près du Jourdain, [en face] de Jéricho.
- 13 Et Moïse, et Éléazar le sacrificateur, et tous les princes de l'assemblée sortirent à leur rencontre, hors du camp.
- 14 Et Moïse se mit en colère contre les commandants de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines qui revenaient de l'expédition guerrière.
- 15 Et Moïse leur dit : « Avez-vous laissé en vie toutes les femmes ?
- 16 Voici, ce sont elles qui, à la parole de Balaam, ont donné occasion aux fils d'Israël de commettre une infidélité contre l'Éternel dans l'affaire de Péor. Et [c'est pourquoi] il y eut un fléau sur la communauté de l'Éternel.
- 17 Et maintenant, tuez tous les garçons¹ parmi les enfants, et tuez toute femme qui a eu des relations avec un homme en couchant avec lui.
— ¹ littéralement : mâles.
- 18 Mais laissez en vie, pour vous, toutes les jeunes filles¹ qui n'ont pas couché avec un homme².
— ¹ littéralement : tous les enfants parmi les femmes. — ² littéralement : mâle.

Ordres pour la purification des soldats et du butin

- 19 « Et vous, restez¹ hors du camp pendant 7 jours. [Vous] tous qui avez tué² une personne, et [vous] tous qui avez touché un mort, vous vous purifierez³ le 3^e jour et le 7^e jour, vous et vos prisonniers.
— ¹ littéralement : campez. — ² littéralement : transpercé. — ³ littéralement : purifier du péché.
- 20 Et vous purifierez¹ tout vêtement en peau, et tout objet en peau, et tout ouvrage en poil de chèvres, et tout ustensile en bois. »
— ¹ littéralement : purifier du péché.
- 21 Alors Éléazar le sacrificateur dit aux hommes de l'armée qui étaient allés à la guerre : « Voici le statut de la loi que l'Éternel a prescrite à Moïse.
- 22 [C'est] seulement l'or et l'argent, le bronze, le fer, l'étain et le plomb,
- 23 tout ce qui peut supporter¹ le feu, que vous ferez passer par le feu, et il sera pur. Toutefois, on le purifiera² avec l'eau de purification³. Et tout ce qui ne peut pas supporter¹ le feu, vous le ferez passer par l'eau.
— ¹ littéralement : entrer dans. — ² littéralement : purifiera du péché. — ³ littéralement : les eaux de la souillure ; voir Nombres 19.
- 24 Et vous laverez vos vêtements le 7^e jour, et vous serez purs. Et après cela, vous entrerez dans le camp. »

Le partage du butin

- 25 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :
- 26 « Relève la somme de ceux qui ont été amenés comme prisonniers, les personnes et les bêtes, toi, et Éléazar le sacrificateur, et les chefs des pères de la communauté.
- 27 Et partage le butin par moitié entre ceux qui ont participé à la guerre, qui sont allés à l'armée, et toute la communauté.
- 28 Et tu prélèveras pour l'Éternel un tribut sur les hommes de guerre qui sont allés à l'armée, un¹ sur 500, tant des personnes que du gros bétail, et des ânes, et du petit bétail.
— ¹ littéralement : une âme.

29 Vous le prendrez sur leur moitié, et tu le donneras à Éléazar le sacrificateur, comme offrande élevée à l'Éternel.

30 Et sur la moitié qui revient aux¹ fils d'Israël, tu prendras une part sur 50, des personnes, du gros bétail, des ânes, et du petit bétail, de toutes les bêtes, et tu les donneras aux Lévites qui assurent le service² du Tabernacle de l'Éternel. »

— ¹ littéralement : moitié des. — ² littéralement : gardent la charge.

31 Alors Moïse et Éléazar le sacrificateur firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

32 Et ce qui fut pris, le reste du pillage dont le peuple de l'armée s'était emparé, était de 675 000 [têtes de] petit bétail,

33 et 72 000 [têtes de] gros bétail,

34 et 61 000 ânes.

35 Et les personnes, les femmes qui n'avaient pas couché avec un homme¹, [étaient] en tout 32 000 personnes.

— ¹ littéralement : mâle.

36 Et la moitié, la part de ceux qui étaient allés à l'armée, était, en nombre, de 337 500 [têtes de] petit bétail,

37 dont le tribut pour l'Éternel était de 675 [têtes de] petit bétail ;

38 et 36 000 [têtes de] gros bétail, dont le tribut pour l'Éternel était de 72 [têtes] ;

39 et 30 500 ânes, dont le tribut pour l'Éternel était de 61 [têtes] ;

40 et 16 000 personnes, dont le tribut pour l'Éternel était de 32 personnes.

41 Et Moïse donna le tribut de l'offrande élevée de l'Éternel à Éléazar le sacrificateur, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

42 Et de la moitié qui revenait aux fils d'Israël, que Moïse avait séparée [de celle] des hommes qui avaient été à la guerre

43 (or la moitié attribuée à la communauté était de 337 500 [têtes de] petit bétail,

44 et 36 000 [têtes de] gros bétail,

45 et 30 500 ânes,

46 et 16 000 personnes)

47 de cette moitié qui était aux fils d'Israël, Moïse prit une part¹ sur 50, tant des personnes que du bétail, et il les donna aux Lévites qui assuraient le service² du Tabernacle de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

— ¹ littéralement : l'une part ; voir verset 30. — ² littéralement : gardaient la charge.

48 Alors ceux qui étaient établis sur les milliers de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, s'approchèrent de Moïse.

49 Et ils dirent à Moïse : « Tes serviteurs ont relevé la somme des hommes de guerre qui sont sous nos ordres¹, et il ne manque pas un seul homme d'entre nous.

— ¹ littéralement : dans notre main.

50 Et nous présentons une offrande à¹ l'Éternel, chacun ce qu'il a trouvé, des objets en or, des chaînettes et des bracelets, des bagues, des boucles d'oreilles et des colliers, afin de faire propitiation pour nos âmes devant l'Éternel. »

— ¹ littéralement : offrande (corban) de.

51 Alors Moïse et Éléazar le sacrificateur prirent d'eux cet or, tous les objets ouvragés.

52 Et tout l'or de l'offrande élevée, qu'ils avaient offert à l'Éternel, était de 16 750 sicles¹, de la part des chefs de milliers et des chefs de centaines.

— ¹ 1 sicle = 11,4 g environ.

53 (Les hommes de l'armée avaient pillé chacun pour soi.)

54 Et Moïse et Éléazar le sacrificateur prirent l'or des chefs de milliers et des chefs de centaines, et ils l'apportèrent à la Tente de la rencontre, comme mémorial pour les fils d'Israël, devant l'Éternel.

*

Partage du pays de Galaad pour les deux tribus et demie

32 Et les troupeaux des fils de Ruben et des fils de Gad étaient en grand nombre, en très grande quantité. Et ils virent le pays de Jahzer et le pays de Galaad, et voici, l'endroit était un lieu [qui convenait à] des troupeaux.

2 Et les fils de Gad et les fils de Ruben vinrent parler à Moïse, et à Éléazar le sacrificateur, et aux princes de la communauté, en disant :

3 « Ataroth, et Dibon, et Jahzer, et Nimra, et Hesbon, et Elhalé, et Sebam, et Nebo, et Béon,

4 le pays que l'Éternel a frappé devant la communauté d'Israël, est un pays [qui convient à] des troupeaux, et tes serviteurs ont des troupeaux. »

5 Puis ils dirent : « Si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné en possession à tes serviteurs. Ne nous fais pas passer le Jourdain ! »

6 Alors Moïse dit aux fils de Gad et aux fils de Ruben : « Vos frères iraient à la guerre, et vous, vous habiteriez ici ?

7 Et pourquoi découragez-vous les fils d'Israël de passer dans le pays que l'Éternel leur a donné ?

8 Ainsi firent vos pères lorsque je les envoyai de Kadès-Barnéa pour voir le pays.

9 Ils montèrent jusqu'à la vallée d'Eshcol, et virent le pays, et ils découragèrent les fils d'Israël afin qu'ils n'entrent pas dans le pays que l'Éternel leur avait donné. »

10 Et la colère de l'Éternel s'enflamma ce jour-là, et il jura, en disant :

11 "Les hommes qui sont montés d'Égypte, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus, ne verront certainement pas la terre¹ que j'ai promise par serment à Abraham, à Isaac et à Jacob ! Car ils ne m'ont pas pleinement suivi,

— ¹ littéralement (hébraïsme) : Si les hommes qui sont montés d'Égypte... voient la terre.

12 excepté Caleb, fils de Jephunné le Kenizien, et Josué, fils de Nun. Car ils ont pleinement suivi l'Éternel."

13 Et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël, et il les a fait errer dans le désert pendant 40 ans, jusqu'à ce qu'ait péri toute la génération qui avait fait ce qui est mal aux yeux de l'Éternel.

14 Et voici, vous vous êtes levés à la place de vos pères, une progéniture d'hommes pécheurs, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Éternel contre Israël.

15 Si vous vous détournez de lui, il le laissera encore dans le désert, et vous détruirez tout ce peuple. »

16 Alors ils s'approchèrent de lui et dirent : « Nous construirons ici des enclos pour nos troupeaux et des villes pour nos enfants.

17 Et nous, nous prendrons [aussitôt] les armes [pour marcher] devant les fils d'Israël jusqu'à ce que nous les ayons introduits dans leur lieu. Et nos enfants habiteront dans les villes fortifiées, à cause des habitants du pays.

18 Nous ne reviendrons pas dans nos maisons avant que les fils d'Israël aient pris possession chacun de son héritage.

19 Car nous n'hériterons pas avec eux de l'autre côté du Jourdain¹ ni plus loin, parce que notre héritage nous est attribué, à nous, de l'autre côté du Jourdain², vers le [soleil] levant. »

— ¹ c.-à-d. : du côté ouest du Jourdain. — ² c.-à-d. : du côté est du Jourdain.

20 Alors Moïse leur dit : « Si vous faites cela, si vous vous équipez devant l'Éternel pour la guerre,

21 et si tous ceux d'entre vous qui sont équipés passent le Jourdain devant l'Éternel jusqu'à ce qu'il ait dépossédé ses ennemis devant lui,

22 et si vous vous en retournez seulement après que le pays aura été soumis devant l'Éternel, alors vous serez innocents envers l'Éternel et envers Israël. Et ce pays-ci sera votre possession devant l'Éternel.

23 Mais si vous ne faites pas ainsi, voici, vous pécherez contre l'Éternel. Et sachez que votre péché vous trouvera.

24 Construisez pour vous des villes pour vos enfants, et des enclos pour vos troupeaux ! Et ce qui est sorti de votre bouche, faites-le ! »

25 Et les fils de Gad et les fils de Ruben parlèrent à Moïse, en disant : « Tes serviteurs feront comme mon seigneur l'a ordonné.

26 Nos enfants, nos femmes, nos troupeaux et toutes nos bêtes seront là, dans les villes de Galaad.

27 Et tes serviteurs, tous équipés pour l'armée, passeront devant l'Éternel [pour aller] à la guerre, comme mon seigneur l'a dit. »

28 Alors Moïse donna des ordres à leur sujet, à Éléazar le sacrificateur, et à Josué, fils de Nun, et aux chefs des pères des tribus des fils d'Israël.

29 Et Moïse leur dit : « Si les fils de Gad et les fils de Ruben passent avec vous le Jourdain devant l'Éternel, tous équipés pour la guerre, et si le pays est soumis devant vous, alors vous leur donnerez le pays de Galaad en possession.

30 Mais s'ils ne passent pas équipés avec vous, alors ils s'établiront au milieu de vous dans le pays de Canaan. »

31 Et les fils de Gad et les fils de Ruben répondirent, en disant : « Ce que l'Éternel a dit à tes serviteurs, nous le ferons exactement.

32 Nous passerons équipés devant l'Éternel dans le pays de Canaan, mais, pour nous, la possession de notre héritage sera de l'autre côté du Jourdain¹. »

— ¹ c.-à-d. : du côté est du Jourdain.

33 Et Moïse leur donna – aux fils de Gad, et aux fils de Ruben, et à la demi-tribu de Manassé, fils de Joseph – le royaume de Sihon, roi des Amoréens, et le royaume d'Og, roi de Basan, le pays selon ses villes dans leurs territoires, les villes du pays environnant.

34 Et les fils de Gad construisirent Dibon, et Ataroth, et Aroër,

35 et Atroth-Shophan, et Jahzer, et Jogbeha,

36 et Beth-Nimra, et Beth-Haran, villes fortifiées, et des enclos pour le petit bétail.

37 Et les fils de Ruben construisirent Hesbon, et Elhalé, et Kiriathaïm,

38 et Nebo, et Baal-Méon, dont les noms furent changés, et Sibma. Et ils donnèrent d'autres noms aux¹ villes qu'ils construisirent.

—¹ littéralement : ils appelèrent de noms les noms des.

39 Et les fils de Makir, fils de Manassé, allèrent dans [le pays de] Galaad, et le prirent, et dépossédèrent les Amoréens qui y étaient.

40 Et Moïse donna Galaad à Makir, fils de Manassé, et il y habita.

41 Et Jaïr, fils de Manassé, alla prendre leurs villages, et les appela bourgs de Jaïr¹.

—¹ ou : Havoth-Jaïr ; Havoth : villages de huttes.

42 Et Nobakh alla prendre Kenath et les villages qui en dépendent¹, et il l'appela Nobakh, d'après son nom.

—¹ littéralement : ses filles.

*

Étapes du peuple depuis l'Égypte jusqu'au Jourdain

33 Voici les étapes des fils d'Israël qui sortirent du pays d'Égypte, selon leurs armées, sous la conduite¹ de Moïse et d'Aaron.

—¹ littéralement : main.

2 Et Moïse écrivit leurs points de départ¹, selon leurs étapes, suivant le commandement de l'Éternel. Et voici leurs étapes, selon leurs points de départ¹.

—¹ littéralement : leurs sorties.

3 Ils partirent de Ramsès au 1^{er} mois, le 15^e jour du 1^{er} mois. Le lendemain de la Pâque, les fils d'Israël sortirent la main levée, sous les yeux de tous les Égyptiens,

4 tandis que les Égyptiens enterraient tous les premiers-nés, ceux que l'Éternel avait frappés parmi eux. Et l'Éternel avait exercé des jugements contre leurs dieux.

5 Et les fils d'Israël partirent de Ramsès et dressèrent leur camp à Succoth.

6 Et ils partirent de Succoth et dressèrent leur camp à Étham qui est à l'extrémité du désert.

7 Et ils partirent d'Étham et retournèrent à Pi-Hahiroth qui est en face de Baal-Tsephon. Et ils dressèrent leur camp devant Migdol.

8 Et ils partirent de Hahiroth et passèrent au milieu de la mer, vers le désert, et allèrent 3 journées de marche dans le désert d'Étham, et dressèrent leur camp à Mara.

9 Et ils partirent de Mara et vinrent à Élim. Et il y avait à Élim 12 sources d'eau et 70 palmiers. Et c'est là qu'ils dressèrent leur camp.

10 Et ils partirent d'Élim et dressèrent leur camp près de la mer Rouge.

11 Et ils partirent de la mer Rouge et dressèrent leur camp dans le désert de Sin.

12 Et ils partirent du désert de Sin et dressèrent leur camp à Dophka.

13 Et ils partirent de Dophka et dressèrent leur camp à Alush.

14 Et ils partirent d'Alush et dressèrent leur camp à Rephidim. Et là il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple.

15 Et ils partirent de Rephidim et dressèrent leur camp dans le désert du Sinaï.

16 Et ils partirent du désert du Sinaï et dressèrent leur camp à Kibroth-Hattaava.

17 Et ils partirent de Kibroth-Hattaava et dressèrent leur camp à Hatséroth.

18 Et ils partirent de Hatséroth et dressèrent leur camp à Rithma.

19 Et ils partirent de Rithma et dressèrent leur camp à Rimmon-Pérets.

20 Et ils partirent de Rimmon-Pérets et dressèrent leur camp à Libna.

21 Et ils partirent de Libna et dressèrent leur camp à Rissa.

22 Et ils partirent de Rissa et dressèrent leur camp à Kehélatha.

23 Et ils partirent de Kehélatha et dressèrent leur camp à la montagne de Shapher.

24 Et ils partirent de la montagne de Shapher et dressèrent leur camp à Harada.

25 Et ils partirent de Harada et dressèrent leur camp à Makhéloth.

26 Et ils partirent de Makhéloth et dressèrent leur camp à Thakhath.

27 Et ils partirent de Thakhath et dressèrent leur camp à Thérakh.

28 Et ils partirent de Thérakh et dressèrent leur camp à Mithka.

29 Et ils partirent de Mithka et dressèrent leur camp à Hashmona.

30 Et ils partirent de Hashmona et dressèrent leur camp à Moséroth.

- 31 Et ils partirent de Moséroth et dressèrent leur camp à Bené-Jaakan.
 32 Et ils partirent de Bené-Jaakan et dressèrent leur camp à Hor-Guidgad.
 33 Et ils partirent de Hor-Guidgad et dressèrent leur camp à Jotbatha.
 34 Et ils partirent de Jotbatha et dressèrent leur camp à Abrona.
 35 Et ils partirent d'Abrona et dressèrent leur camp à Étsion-Guéber.
 36 Et ils partirent d'Étsion-Guéber et dressèrent leur camp dans le désert de Tsin, c'est-à-dire à Kadès.
 37 Et ils partirent de Kadès et dressèrent leur camp au mont Hor, à l'extrémité du pays d'Édom.

38 Alors Aaron le sacrificateur monta sur le mont Hor, sur le commandement de l'Éternel. Et c'est là qu'il mourut, dans la 40^e année après que les fils d'Israël furent sortis du pays d'Égypte, au 5^e mois, le 1^{er} [jour] du mois.
 39 Et Aaron était âgé de 123 ans quand il mourut sur le mont Hor.

40 Alors le Cananéen, le roi d'Arad, qui habitait le Néguev¹, dans le pays de Canaan, apprit l'arrivée des fils d'Israël.

— ¹ nom de la contrée située au sud de Juda, vers le désert.

- 41 Puis ils partirent du mont Hor et dressèrent leur camp à Tsalmona.
 42 Et ils partirent de Tsalmona et dressèrent leur camp à Punon.
 43 Et ils partirent de Punon et dressèrent leur camp à Oboth.
 44 Et ils partirent d'Oboth et dressèrent leur camp à Ijim-Abarim¹, à la frontière de Moab.

— ¹ ou : aux monceaux d'Abarim.

- 45 Et ils partirent d'Ijim et dressèrent leur camp à Dibon-Gad.
 46 Et ils partirent de Dibon-Gad et dressèrent leur camp à Almon-Diblathaïm.
 47 Et ils partirent d'Almon-Diblathaïm et dressèrent leur camp dans les montagnes des Abarim, devant Nebo.
 48 Et ils partirent des montagnes des Abarim et dressèrent leur camp dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho.
 49 Et ils dressèrent leur camp près du Jourdain, depuis Beth-Jeshimoth jusqu'à Abel-Sittim¹, dans les plaines de Moab.

— ¹ Abel-Sittim : plaine des acacias.

Instructions pour la conquête du pays

- 50 Et l'Éternel parla à Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho, en disant :
 51 « Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous aurez passé le Jourdain [et que vous serez entrés] dans le pays de Canaan,
 52 vous déposséderez tous les habitants du pays devant vous, et vous détruirez toutes leurs figures sculptées, et vous détruirez toutes leurs statues en métal fondu, et vous supprimerez tous leurs hauts lieux.
 53 Et vous prendrez possession du pays et vous y habiterez, car je vous ai donné le pays pour que vous en preniez possession
 54 Et vous partagerez le pays par le sort, selon vos familles. À ceux qui sont nombreux, vous augmenterez l'héritage, et à ceux qui sont peu nombreux, vous diminuerez l'héritage. Là où le sort tombera, là sera [l'héritage] de chacun. Vous hériterez selon les tribus de vos pères.
 55 Mais si vous ne dépossédez pas les habitants du pays devant vous, alors il arrivera que ceux d'entre eux que vous laisserez de reste seront comme des piquants dans vos yeux et comme des épines dans vos côtés, et ils vous opprimeront dans le pays où vous habiterez.
 56 Et il arrivera que ce que j'avais pensé leur faire, c'est à vous que je le ferai. »

*

Les frontières du pays de Canaan

34 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

2 « Donne cet ordre aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, voici [quel sera] le pays qui deviendra votre héritage, le pays de Canaan selon ses frontières.

3 « Votre côté sud sera depuis le désert de Tsin, le long d'Édom, et votre frontière sud sera depuis l'extrémité de la mer Salée, vers l'est.

4 Et votre frontière tournera au sud de la montée des Akrabbim, et passera vers Tsin. Et elle s'étendra¹ au sud de Kadès-Barnéa, et sortira par Hatsar-Addar, et passera vers Atsmon.

— ¹ littéralement : ses sorties seront ; ici et ailleurs.

5 Et la frontière tournera depuis Atsmon vers le torrent d'Égypte, et aboutira¹ à la mer.

— ¹ littéralement : ses sorties seront ; ici et ailleurs.

6 « Et, pour frontière ouest, vous aurez la Grande Mer et [ses] côtes ; ce sera là votre frontière ouest.

7 « Et voici quelle sera votre frontière nord : depuis la Grande Mer, vous tracerez [une ligne] pour vous jusqu'au mont Hor.

8 Depuis le mont Hor, vous tracerez [une ligne] jusqu'à l'entrée de Hamath, et la frontière aboutira à Tsedad.

9 Et la frontière sortira vers Ziphron, et aboutira à Hatsar-Énan ; ce sera là votre frontière nord.

10 « Puis vous vous tracerez, pour frontière est, [une ligne] de Hatsar-Énan à Shepham.

11 Et la frontière descendra de Shepham vers Ribla, à l'est d'Aïn. Et la frontière descendra et touchera l'extrémité¹ de la mer de Kinnéret², à l'est.

— ¹ littéralement : l'épaule. — ² c.-à-d. le lac de Génésareth (ou mer de Galilée ou mer de Tibériade).

12 Et la frontière descendra au Jourdain, et aboutira à la mer Salée. Tel sera votre pays, selon ses frontières, tout autour. »

13 Et Moïse donna cet ordre aux fils d'Israël, en disant : « Voilà le pays que vous recevrez en héritage par le sort, celui que l'Éternel a commandé de donner aux neuf tribus et à la demi-tribu.

14 Car la tribu des fils de Ruben, selon les maisons de leurs pères, et la tribu des fils de Gad, selon les maisons de leurs pères, et la demi-tribu de Manassé ont déjà pris leur héritage.

15 Les deux tribus et la demi-tribu ont pris leur héritage de l'autre côté du Jourdain, [en face] de Jéricho, à l'est, vers le [soleil] levant. »

Les responsables du partage du pays

16 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

17 « Voici les noms des hommes qui vous partageront le pays : Éléazar le sacrificateur et Josué, fils de Nun.

18 Et vous prendrez un prince, un prince par tribu pour faire le partage du pays.

19 Et voici les noms des hommes. Pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné ;

20 et pour la tribu des fils de Siméon, Samuel, fils d'Ammihud ;

21 pour la tribu de Benjamin, Élidad, fils de Kision ;

22 et pour la tribu des fils de Dan, un prince, Bukki, fils de Jogli ;

23 pour les fils de Joseph : pour la tribu des fils de Manassé, un prince, Hanniel, fils d'Éphod ;

24 et pour la tribu des fils d'Éphraïm, un prince, Kemuel, fils de Shiphtan ;

25 et pour la tribu des fils de Zabulon, un prince, Élitaphan, fils de Parnac ;

26 et pour la tribu des fils d'Issacar, un prince, Paltiel, fils d'Azzan ;

27 et pour la tribu des fils d'Aser, un prince, Akhihud, fils de Shelomi ;

28 et pour la tribu des fils de Nephthali, un prince, Pedahel, fils d'Ammihud. »

29 Ce sont ceux à qui l'Éternel commanda de distribuer l'héritage aux fils d'Israël dans le pays de Canaan.

*

Les 48 villes attribuées aux Lévites

35 Et l'Éternel parla à Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho, en disant :

2 « Ordonne aux fils d'Israël qu'ils donnent aux Lévites, sur l'héritage de leur possession, des villes pour y habiter. Vous donnerez aussi aux Lévites les environs de ces villes, autour d'elles.

3 Et ils auront les villes pour y habiter, et leurs environs seront pour leur bétail et pour leurs biens et pour tous leurs animaux.

4 Et les environs des villes que vous donnerez aux Lévites seront de 1 000 coudées¹ tout autour, depuis la muraille de la ville et au-dehors.

— ¹ 1 coudée = 44,45 cm environ.

5 Et vous mesurerez, en dehors de la ville, le côté est, 2 000 coudées, et le côté sud, 2 000 coudées, et le côté ouest, 2 000 coudées, et le côté nord, 2 000 coudées. Et la ville sera au milieu. Ce seront là les environs de leurs villes.

6 Et [parmi] les villes que vous donnerez aux Lévites, [il y aura] 6 villes de refuge que vous donnerez pour que le meurtrier s'y enfuie. Et en plus de celles-là, vous donnerez 42 villes.

7 Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites, elles et leurs environs, seront 48 villes.

8 Et quant aux villes que vous donnerez sur la possession des fils d'Israël, à ceux qui en auront beaucoup vous en prendrez beaucoup, et à ceux qui en auront peu vous en prendrez peu. Chacun donnera de ses villes aux Lévites, en fonction de l'héritage qu'il aura reçu comme possession. »

Les six villes de refuge pour les meurtriers

9 Et l'Éternel parla à Moïse, en disant :

10 « Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous aurez passé le Jourdain [et que vous serez entrés] dans le pays de Canaan,

11 alors vous vous établirez des villes. Elles seront pour vous des villes de refuge, et le meurtrier qui aura involontairement frappé [à mort] quelqu'un s'y enfuira.

12 Et ce seront pour vous des villes de refuge pour échapper au vengeur, afin que le meurtrier ne meure pas avant d'avoir comparu en jugement devant la communauté.

13 Et les villes que vous donnerez seront pour vous 6 villes de refuge.

14 Vous donnerez 3 de ces villes de l'autre côté du Jourdain¹, et vous donnerez 3 de ces villes dans le pays de Canaan. Ce seront des villes de refuge.

— ¹ c.-à-d. : du côté est du Jourdain.

15 Ces 6 villes serviront de refuge aux fils d'Israël, et à l'étranger, et à celui qui séjourne parmi eux. Là pourra s'enfuir quiconque aura involontairement frappé [à mort] quelqu'un.

16 « Mais s'il l'a frappé avec un instrument en fer et qu'il meure, c'est un meurtrier. Le meurtrier sera certainement mis à mort.

17 Et s'il l'a frappé avec une pierre qu'il tenait à la main, [et] dont on puisse mourir, et qu'il meure, c'est un meurtrier. Le meurtrier sera certainement mis à mort.

18 Ou s'il l'a frappé avec un instrument en bois qu'il tenait à la main, [et] dont on puisse mourir, et qu'il meure, c'est un meurtrier. Le meurtrier sera certainement mis à mort.

19 Le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier ; quand il le rencontrera, c'est lui qui le mettra à mort.

20 Et s'il l'a poussé par haine, ou s'il a jeté [quelque chose] sur lui avec préméditation, et qu'il meure,

21 ou s'il l'a frappé de la main par inimitié, et qu'il meure, celui qui l'a frappé sera certainement mis à mort, c'est un meurtrier. Le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier quand il le rencontrera.

22 « Mais s'il l'a poussé subitement, sans inimitié, ou s'il a jeté sur lui un objet quelconque, sans préméditation,

23 ou si, n'étant pas son ennemi et ne cherchant pas son malheur, il fait tomber sur lui, sans le voir, quelque pierre qui puisse le faire mourir, et qu'il meure,

24 alors la communauté jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang, selon ces ordonnances¹.

— ¹ ou : jugements.

25 Et la communauté délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang, et la communauté le fera retourner dans sa ville de refuge où il s'était enfui. Et il y restera jusqu'à la mort du grand sacrificateur qu'on a oint de l'huile sainte.

26 Mais si le meurtrier vient à sortir des limites de sa ville de refuge où il s'est enfui,

27 et que le vengeur du sang le trouve en dehors des limites de sa ville de refuge, et que le vengeur du sang tue le meurtrier, le sang ne sera pas sur lui.

28 Car le meurtrier¹ doit rester dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du grand sacrificateur. Et après la mort du grand sacrificateur, il retournera dans la terre² de sa possession.

— ¹ littéralement : il. — ² ailleurs : pays.

29 « Et ces choses seront pour vous un statut de droit¹, pour [toutes] vos générations, partout où vous habiterez.

— ¹ ailleurs : jugement.

30 « Si quelqu'un frappe [à mort] une personne, le meurtrier sera tué¹ sur la parole² de témoins. Mais un seul témoin ne rendra pas témoignage³ contre quelqu'un pour le faire mourir.

— ¹ littéralement : le tueur sera tué. — ² littéralement : bouche. — ³ littéralement : ne répondra pas.

31 Et vous ne prendrez pas de rançon pour la vie du meurtrier qui est coupable d'avoir tué¹, mais il sera certainement mis à mort.

— ¹ littéralement : coupable de mort.

32 Et vous ne prendrez pas de rançon pour celui qui s'est enfui dans sa ville de refuge, afin qu'il retourne habiter dans le pays avant¹ la mort du sacrificateur.

— ¹ littéralement : jusqu'à.

33 Et vous ne souillerez pas le pays où vous êtes, car le sang souille le pays. Et l'expiation du sang, pour le pays où il a été versé, ne pourra être faite que par le sang de celui qui l'a versé.

34 Et vous ne rendrez pas impur le pays où vous habitez, au milieu duquel j'habite. Car moi, l'Éternel, j'habite au milieu des fils d'Israël. »

*

Les filles qui héritent de leur père doivent se marier dans leur tribu

36 Et les chefs des pères de la famille des fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, [l'une] des familles des fils de Joseph, s'approchèrent et parlèrent devant Moïse et devant les princes, chefs des pères des fils d'Israël.

2 Et ils dirent : « L'Éternel a commandé à mon seigneur de donner par le sort le pays en héritage aux fils d'Israël. Et mon seigneur a reçu de l'Éternel le commandement de donner l'héritage de Tselophkhad notre frère à ses filles.

3 Or, si elles deviennent [chacune] la femme d'un des fils des [autres] tribus des fils d'Israël, leur héritage sera ôté de l'héritage de nos pères, et sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront. Et il sera ôté de l'héritage qui nous a été attribué par le sort.

4 Et quand le Jubilé des fils d'Israël arrivera, alors leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront. Et leur héritage sera ôté de l'héritage de la tribu de nos pères. »

5 Alors Moïse donna cet ordre aux fils d'Israël, sur le commandement de l'Éternel, en disant : « La tribu des fils de Joseph a parlé correctement.

6 Voici ce¹ que l'Éternel a commandé au sujet des filles de Tselophkhad, en disant : Elles se marieront à qui leur semblera² bon, pourvu qu'elles se marient dans la famille de la tribu de leurs pères,

— ¹ littéralement : la parole. — ² littéralement : à qui, à leurs yeux, il semblera.

7 afin qu'un héritage des fils d'Israël ne passe pas de tribu en tribu. Car les fils d'Israël seront attachés chacun à l'héritage de la tribu de ses pères.

8 Et toute fille qui possédera un héritage dans les tribus des fils d'Israël sera mariée à quelqu'un de la famille de la tribu de son père, afin que les fils d'Israël possèdent chacun l'héritage de ses pères,

9 et qu'un héritage ne passe pas d'une tribu à une autre tribu. Car les tribus des fils d'Israël resteront attachées chacune à son héritage. »

10 Les filles de Tselophkhad firent donc comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

11 Et Makhla, Thirtsa, et Hogla, et Milca, et Noa, filles de Tselophkhad, se marièrent aux fils de leurs oncles.

12 Elles furent mariées à ceux qui appartenaient aux familles des fils de Manassé, fils de Joseph. Et leur héritage resta¹ dans la tribu de la famille de leur père.

— ¹ littéralement : fut.

13 Tels sont les commandements et les ordonnances que l'Éternel prescrivit aux fils d'Israël par l'intermédiaire² de Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, [en face] de Jéricho.²

— ¹ littéralement : par la main. — ² date : 1451 av. J.-C.